

ROYAUME DU MAROC
****_**_**_**_****
OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE N° 76/2026

Le 18 Août 2026 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis à : Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n° **76/2026** pour :

L'acquisition, l'installation et la mise en service des équipements médicotecniques pédagogiques pour le secteur santé destinés à l'Institut de Formation dans les Métiers de la Santé de Casablanca ; répartie en lots suivants :

- **Lot 1 : Matériel médico-technique**
- **Lot 2 : Matériel de stérilisation**
- **Lot 3 : Instrumentation médical**
- **Lot 4 : Equipement de rééducation**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les estimations du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage sont fixées à la somme de :

- **Lot n°01 : deux cent quarante-deux mille cinq cent soixante-huit dirhams et trente centimes (242 568,30) DH.**
- **Lot n°02 : cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-cinq dirhams (146 985,00) DH.**
- **Lot n°03 : cent trente-trois mille six cent deux dirhams et soixante centimes (133 602,60) DH.**
- **Lot n°04 : cent quatre-vingt-huit mille cinq cent trente-quatre dirhams et quarante centimes (188 534,40) DH.**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- **Lot n°01 : Quatre mille dirhams (4 000,00) DH.**
- **Lot n°02 : Deux mille cinq cent dirhams (2 500,00) DH.**
- **Lot n°03 : Deux mille dirhams (2 000,00) DH.**
- **Lot n°04 : Trois mille dirhams (3 000,00) DH.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma

Les Prospectus, notices ou autre documents exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au **Service des Marchés à la Direction de l'Approvisionnement et de la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca**, au plus tard le **17 Août à 16 Heures**, ou remis séance tenante au président de la Commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

المملكة المغربية
مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح مبسط
رقم 2026/76

في يوم 18 غشت 2026 على الساعة العاشرة صباحاً، سيتم في مكتب الإدارة العامة لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل الكائن بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء، فتح الأظرفة المتعلقة بطلب عروض الأثمان المفتوح مبسط رقم 2026/76، لأجل:

اقتناء وتركيب وتشغيل معدات التدريب الطبي والتقني لقطاع الرعاية الصحية، والمخصص لمعهد الدار البيضاء للتدريب على المهن الصحية، إلى الدفعات التالية:

- الدفعة 1: معدات طبية وتقنية
- الدفعة 2: معدات التعقيم
- الدفعة 3: أدوات طبية
- الدفعة 4: معدات إعادة التأهيل

يوجب سحب ملف طلب العروض إلكترونياً من بوابة صفقات الدولة من العنوان الإلكتروني www.marchespublics.gov.ma

تبلغ الكلفة التقديرية للأعمال المحددة من طرف صاحب المشروع :

- الحصة الأولى: منتان واثنان وأربعون ألفاً وخمسمئة وثمانية وستون درهماً وثلاثون سنتيماً (242 568,30) مع احتساب جميع الرسوم.
- الحصة الثانية: مائة وستة وأربعون ألفاً وتسعمائة وخمسة وثمانون درهماً (146 985,00) مع احتساب جميع الرسوم.
- الحصة الثالثة: مائة وثلاثة وثلاثون ألفاً وستمئة واثنان درهماً وستين سنتيماً (133 602,60) مع احتساب جميع الرسوم.
- الحصة الرابعة: مائة وثمانية وثمانون ألفاً وخمسمائة وأربعة وثلاثون درهماً وأربعون سنتيماً (188 534,40) مع احتساب جميع الرسوم.

تبلغ الضمانة المؤقتة:

- الحصة الأولى: أربعة آلاف درهم (4 000,00).
- الحصة الثانية: ألفان وخمسمائة درهم (2 500,00)
- الحصة الثالثة: ألفين درهم (2 000,00)
- الحصة الرابعة: ثلاثة آلاف درهم (3 000,00)

يجب أن يكون كل من محتوى وتقديم ملفات المتنافسين مطابقين لمقتضيات البنود من 30 إلى 34 من المرسوم المنظم للصفقات العمومية.

ويجب على المتنافسين أن يرسلوا أظرفتهم إلكترونياً في بوابة الصفقات العمومية من العنوان الإلكتروني www.marchespublics.gov.ma

إن النشرات التمهيدية ، الإشعارات أو وثائق أخرى التي يستوجبها ملف طلب العروض يجب إيداعها بمصلحة الصفقات بمديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء ، وذلك كحد أقصاه يوم 17 غشت 2026 على الساعة الرابعة بعد الزوال ، إما تسليمها مباشرة لرئيس لجنة فتح الأظرفة عند بداية الجلسة الفورية.

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المقررة في المادة 5 من نظام الإستشارة



ROYAUME DU MAROC

MAITRE D'OUVRAGE

OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

**Dossier d'Appel
D'offres
Ouvert Simplifié
sur offres de prix**

N° 76 / 2026

Financement : Projets OFPPT Hors Coopération

Objet : Acquisition, installation et mise en service des équipements médicotecniques pédagogiques pour le secteur santé destinés à l'Institut de Formation dans les Métiers de la Santé de Casablanca ; répartie en lots suivants :

- Lot 1 : Matériel médico-technique
- Lot 2 : Matériel de stérilisation
- Lot 3 : Instrumentation médical
- Lot 4 : Equipement de rééducation



Sommaire

- ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE CONSULTATION.
- ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE
- ARTICLE 3 : REPARTITION EN LOTS
- ARTICLE 4 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS.
- ARTICLE 5 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS.
- ARTICLE 6 : PROSPECTUS, NOTICES OU AUTRES DOCUMENTS TECHNIQUES
- ARTICLE 7 : CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.
- ARTICLE 8 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.
- ARTICLE 9 : DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT OU DE RENSEIGNEMENT ET INFORMATION DES CONCURRENTS
- ARTICLE 10 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.
- ARTICLE 11 : DEPOT ET PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.
- ARTICLE 12 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.
- ARTICLE 13 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.
- ARTICLE 14 : LANGUE
- ARTICLE 15 : MONNAIE DE L'OFFRE.
- ARTICLE 16 : DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES.
- ARTICLE 17 : EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS.
- ARTICLE 18 : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES



Article n°1 : Objet du règlement de consultation

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet **Acquisition, installation et mise en service des équipements medicotechniques pédagogiques pour le secteur santé destinés à l'Institut de Formation dans les Métiers de la Santé de Casablanca ; répartie en lots suivants :**

- Lot 1 : Matériel médico-technique**
- Lot 2 : Matériel de stérilisation**
- Lot 3 : Instrumentation médical**
- Lot 4 : Equipement de rééducation**

Il est établi en vertu des dispositions de l'article 21, du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par décret n° 2-22-431 précité. Toute disposition contraire au décret précité est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions conformes aux dispositions de l'article 21 susmentionné et des autres articles du décret précité

Article n°2 : Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrages du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est : l'**Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT)**.

Article n° 3 : Répartition en lots

Dans le cas où plusieurs lots sont attribués à un même concurrent, il peut être passé avec ce concurrent un seul marché regroupant l'ensemble de ces lots.

Pour l'attribution des lots, le maître d'ouvrage procède à l'ouverture, à l'examen des offres de chaque lot et à l'attribution des lots, lot par lot, dans l'ordre de leur énumération dans le dossier d'appel d'offres.

Article n°4 : Conditions requises des concurrents

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2-22-431 précité :

Peuvent valablement participer et être attributaire(s) de(s) marché(s) afférent(s) au présent appel d'offres, les personnes physiques ou morales, qui :

- a) Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- b) Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement des créances publics ;
- c) Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.

d) Exercer l'une des activités en rapport avec l'objet du marché.

Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prises conformément aux dispositions de l'article 152 du décret n°2-22-431 précité ;
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans un même lot ;
- Les prestataires de services ayant contribué à la préparation du dossier de l'appel d'offres concerné ;
- Les titulaires dont les marchés ont fait l'objet de résiliation pour une faute qui leur incombe au titre des marchés d'achèvement y afférents.

Article n°5 : Justification des capacités et des qualités des concurrents

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif, un dossier technique et une offre financière. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent.

A- Le dossier administratif comprend :

1. Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :
 - ✓ S'il s'agit d'un auto-entrepreneur ou d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
 - ✓ S'il s'agit d'un représentant du concurrent, celui-ci doit présenter, selon le cas :
 - * une copie certifiée conforme de la procuration légalisée, lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
 - * un extrait des statuts de la société et/ou copie certifiée conforme à l'original du procès-verbal de l'organe compétent lui conférant le pouvoir d'agir au nom de cette société ;
 - * l'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.
 - ✓ S'il s'agit d'une coopérative ou d'une union de coopératives, la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de la coopérative ou de l'union de coopératives.
 - b) Déclaration sur l'honneur (annexe 2 ci-jointe),
 - c) Le cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire constituée par voie électronique selon les conditions du portail des marchés.
- NB : En cas de groupement, le cautionnement provisoire doit être constitué conformément aux dispositions du § C de l'article n°150 du décret n°2-22-431 précité. Le cautionnement provisoire peut être souscrit sous l'une des formes suivantes :
- 1) Au nom collectif du groupement ;
 - 2) Par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement ;
 - 3) En partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

Dans les cas prévus aux 1) et 2) ci-dessus, le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu doivent préciser qu'ils sont délivrés dans le cadre d'un groupement.

Pour les groupements, il y a lieu de produire :

+ La convention constitutive du groupement ou sa copie certifiée conforme à l'original prévue à l'article 150 du décret n°_2-22-431 précité. Cette dernière doit indiquer, notamment, l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, le ou les comptes bancaires, et, le cas échéant, la répartition des prestations.

2. Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 43 du décret n°_2-22-431 précité :

- a) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement des créances publiques ;

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

- b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale ou par tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné
- c) une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle 9) pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation au registre de commerce en vertu de la législation en vigueur ;

La date de production, au maître d'ouvrage, des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

B – Le dossier technique comprend : une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant, le cas échéant, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participées, avec précision de la qualité de sa participation ;

C- L'offre financière comprend :

1. L'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire.

Cet acte d'engagement, signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité doit comporter l'ensemble des indications requises y compris le relevé d'identité bancaire (RIB). Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres, en tenant compte du rabais éventuel.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à n°150 du décret n° 2-22-431 précité, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement, soit seulement par le mandataire.

2. Le bordereau des prix - détail estimatif figurant dans le dossier d'appel d'offres. Les prix unitaires du bordereau des prix- détail estimatif doivent être libellés en chiffres.

Les montants totaux du bordereau des prix-détail estimatif doivent être libellés en chiffres.
En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement et celui bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ces derniers documents prévaut pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

ARTICLES N°6 : PROSPECTUS, NOTICES OU AUTRES DOCUMENTS TECHNIQUES

Les concurrents doivent

- Remettre les prospectus, notices ou autres documents techniques de toutes la fourniture objet du présent appel d'offres.
- Renseigner les caractéristiques des fournitures proposées conformément au canevas en annexe du cahier des prescriptions spéciales en faisant ressortir, leurs marques et leurs références.

NB : Si un concurrent propose une marque commerciale répondant aux spécifications techniques exigées par le maître d'ouvrage, cette marque doit, s'il est déclaré attributaire, être mentionnée dans le marché.

Les documents relatifs aux « spécifications techniques des équipements et/ou fournitures » doivent être cachetés sur toutes les pages et portant le numéro de l'appel d'offres et l'item correspondant. Et en cas de groupement ces documents sont à signer par l'ensemble des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

L'ensemble de ces documents sont mis dans un pli distinct déposé au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres, conformément à l'article n°37 du décret. Ce pli doit être fermé et porter de façon apparente la mention « prospectus, notices ou autres documents techniques ».

Les prospectus, notices ou autres documents techniques déposés ou reçus peuvent être retirés au plus tard le jour et avant l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis.

Le retrait des prospectus, notices ou autres documents techniques fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité.

Les concurrents ayant retiré leurs prospectus, notices ou autres documents techniques peuvent présenter de nouveaux prospectus, notices ou autres documents techniques dans les conditions prévues ci-dessus.

NB : le dépôt des prospectus, notices et autres documents techniques n'est pas effectué par voie électronique.

Article n° 7 : Contenu des dossiers des concurrents

Conformément aux dispositions de l'article 30 du décret n° 2-22-431 précité, les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter outre le cahier des prescriptions spéciales et le règlement de consultation paraphés et signés :

- Un dossier administratif précité à l'article 5 ci-dessus ;
- Un dossier technique précité à l'article 5 ci-dessus ;
- Une offre financière précitée à l'article 5 ci-dessus ;
- Les prospectus, notices et autres documents techniques précités à l'article 6 ci-dessus.

Article n°8 : Composition du dossier d'appel d'offres.

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n°2-22-431 précité, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Une copie de l'avis d'appel d'offres ouvert ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement (annexe 1) ;
- d) Le modèle du bordereau des prix-détail estimatif ;
- e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur (annexe 2) ;
- f) Le présent règlement de la consultation.

Article n°9 : Demande d'éclaircissement ou de renseignement et information des concurrents.

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, par lettre transmise par tout moyen pouvant donner date certaine, de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient au maître d'ouvrage au moins sept jours (7 jours) avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Le maître d'ouvrage doit répondre, dans les mêmes formes, à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue, au plus tard trois jours (-3 jours) avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Tout éclaircissement ou renseignement fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent à la demande de ce dernier doit être communiqué, le même jour et dans les mêmes formes, aux autres concurrents ayant retiré ou téléchargé le dossier d'appel d'offres et aux membres de la commission d'appel d'offres.

Cet éclaircissement ou renseignement est mis à la disposition de tout concurrent potentiel dans le portail des marchés publics.

Article n°10 : Modification dans le dossier d'appel d'offres.

Conformément à l'alinéa 7 du de l'article 22 du décret n° 2.22.431 précité, le maître d'ouvrage peut introduire, à titre exceptionnel, des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché. Dans ce cas, ces modifications sont communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou téléchargé ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents. Ces modifications peuvent intervenir à tout moment à l'intérieur du délai initial de publicité et au plus tard sept jours avant la date de la séance d'ouverture des plis.

Lorsque les modifications introduites dans le dossier d'appel d'offres nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions du premier alinéa du deuxième paragraphe de l'article 23 du décret n°_2.22.431 précité.

Les concurrents ayant retiré ou téléchargé le dossier d'appel d'offres doivent être informés des modifications qui y ont été apportées et de la nouvelle date d'ouverture des plis, le cas échéant.

Lorsqu'un concurrent estime que le délai prévu par l'avis de publicité pour la préparation des offres n'est pas suffisant au regard de la complexité des prestations objet du marché, il peut, au cours de la première moitié du délai de publicité, demander au maître d'ouvrage, par lettre transmise par tout moyen pouvant donner date certaine, le report de la date de la séance d'ouverture des plis. Cette lettre doit comporter tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier la demande de report. Si le maître d'ouvrage reconnaît le bien-fondé de la demande du concurrent dont il est saisi, il procède au report de la date de la séance d'ouverture des plis. Le report, dont la durée est laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage, fait l'objet d'un avis rectificatif qui est publié dans les mêmes formes que l'avis d'appel d'offres. Il ne peut être procédé au report de la date de la séance d'ouverture des plis qu'une seule fois, quel que soit le concurrent qui le demande. Le maître d'ouvrage informe de ce report les concurrents ayant retiré ou téléchargé les dossiers d'appel d'offres.

Article n°11 : Dépôt et Présentation des dossiers des concurrents.

Conformément aux dispositions de l'article n°135 du décret n° 2-22-431 précité et aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés Publics :

Les dossiers doivent être présentés exclusivement par voie électronique via le portail des marchés publics.

Chacune des pièces, constituant la réponse du concurrent à la consultation, est insérée, individuellement, dans l'enveloppe électronique la concernant.

Le dossier présenté doit contenir deux enveloppes électroniques

- a) la première enveloppe électronique contient, outre les pièces des dossiers administratif et technique prévus à l'article 5 du présent règlement, le cahier des prescriptions spéciales et le règlement de consultation paraphés et signés et portant la mention « lu et accepté » par le concurrent ou son représentant dûment habilité.
- b) la deuxième enveloppe électronique contient l'offre financière.

NB : il demeure entendu que les prospectus, notices ou autres documents techniques sont mis dans un pli distinct qui n'est pas déposé par voie électronique et à remettre dans les conditions précisées à l'article 6 ci-dessus.

Article n°12 : Retrait du dossier d'appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dès la première parution de l'avis d'appel d'offres dans l'un des supports de publication prévus à l'article 23 du décret n° 2-22-431 précité et jusqu'à la date limite de remise des offres. Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux concurrents. Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé sur le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Article n°13 : Délai de validité des offres

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante jours qui commence à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Toutefois, lorsque la commission d'appel d'offres considère qu'elle n'est pas en mesure d'effectuer son choix pendant le délai de validité des offres prévu au paragraphe précédent, le maître d'ouvrage saisit les concurrents concernés, avant l'expiration de ce délai, par lettre recommandée avec accusé de réception, en vue de leur demander une prorogation du délai de validité des offres d'une durée supplémentaire qu'il fixe. À cet effet, le maître d'ouvrage fixe aux concurrents concernés une date limite pour faire connaître leurs réponses.

Dans ce cas :

- a) les concurrents ayant donné, dans les mêmes formes, leur accord à la demande de prorogation, avant la date limite de réponse fixée par le maître d'ouvrage, restent engagés pendant le délai supplémentaire convenu ;
- b) les concurrents qui n'ont pas donné leur accord à la demande de prorogation ou qui n'ont pas répondu dans le délai qui leur est imparti sont libérés de leurs engagements vis-à-vis du maître

d'ouvrage et mainlevée leur est donnée de leur cautionnement provisoire, au plus tard quarante-huit heures à compter de la date limite de réponse fixée par le maître d'ouvrage ;

c) dans le cas où aucun des concurrents n'a donné son accord à la demande de prorogation ou n'a répondu dans le délai qui lui est imparti, mainlevée lui est donnée de son cautionnement provisoire, au plus tard quarante-huit heures à compter de la

date limite de réponse fixée par le maître d'ouvrage. Dans ce cas, il est procédé à l'annulation de la procédure

Article n°14 : Langue.

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tous documents avec le maître d'ouvrage seront rédigés en Langue arabe ou française.

Article n°15 : Monnaie de l'offre.

La monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé en Dirhams.

Article n°16 : Dépenses encourues du fait de l'appel d'offres

Le concurrent supporte toutes les dépenses encourues du fait de la préparation et de la présentation de son offre au maître d'ouvrage qui ne pourra, en aucun cas, en être tenu pour responsable, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Article n°17 : Evaluation des offres des concurrents.

Les offres des concurrents admissibles sont examinées conformément aux dispositions des articles 39, 40, 42, 43 et 44 du décret n° 2-22-431 précité.

Article n° 18 : Résultats

Le maître d'ouvrage informe, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen donnant date certaine, l'attributaire de l'acceptation de son offre dans un délai n'excédant pas le troisième jour suivant la date d'achèvement des travaux de la commission d'appel d'offres.

Dans le même délai, il informe, par lettre recommandée avec accusé de réception, les concurrents éliminés, en leur indiquant les motifs de rejet de leurs offres. Cette lettre est accompagnée des pièces contenues dans leurs dossiers.



Un extrait du procès-verbal est publié sur le portail des marchés publics et affiché dans les locaux de l'organisme dont relève le maître d'ouvrage, dans les vingt-quatre heures suivant la date d'achèvement des travaux de la commission. La durée d'affichage de cet extrait est de quinze jours au moins.

Etabli par :  	Vérifié par le Service des Marchés : 
LE SOUSMISSIONNAIRE <u>Lu et accepté</u>	Le maître d'ouvrage Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique   Abdeltif AOURAGH





Annexe 1 : MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n°..... duàh....min

Objet du marché : Acquisition, installation et mise en service des équipements médicotecniques pédagogiques pour le secteur santé destinés à l'Institut de Formation dans les Métiers de la Santé de Casablanca

LOT N° :

Passé en application de l'article 19 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

B - Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques : (3)

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité) (1)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, (1)

Adresse du domicile élu :

Numéro tél : Adresse électronique :

Affilié à (4)..... sous le n° : (2) -

Inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n° (2)

n° de patente..... (2)

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise : (2)

N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB), ouvert auprès de

b) Pour les personnes morales (3)

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) (1)

Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société) (1)

au capital de :

Adresse du siège social de la société.....

adresse du domicile élu.....

Numéro de tél : Fax.....

adresse électronique :

Affiliée à (4)..... sous le n°.....(2)

Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le n°.....(2)

N° de patente.....(2)

N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB), ouvert auprès de

N° de taxe professionnelle (2)

N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(2)

N° de l'Identification fiscale (2)

c) Pour les coopératives ou union de coopératives (3)

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de la coopérative) (1)

Agissant au nom et pour le compte de..... (Dénomination de la coopérative ou de l'union de coopératives) au capital de:..... (1)

Adresse du siège de la coopérative ou de l'union de coopératives.....

Numéro de tél : Fax



adresse électronique :
Affiliée à (4) sous le n° (2)
Inscrite au registre local du coopérative n° (Localité) sous le n° (2)
N° de patente (2)
N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (RIB), ouvert auprès de
N° de taxe professionnelle
N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise : (2)

d) Pour les auto-entrepreneur :

Je, soussigné (Prénom, nom) (1)
Numéro de tél : adresse électronique :
Affiliée à la CNSS sous le n° (3)
Inscrit au registre national de l'auto-entrepreneur sous le n° (3)
N° de taxe professionnelle
N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise : (3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;
Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :
1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix - détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;
2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant hors Taxes Hors Droits de Douanes et Hors TVA : (en lettres et en chiffres)
- Montant des droits de douanes (en lettres et en chiffres)
- Montant total hors T.V.A. : (en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA (en pourcentage)
- Montant de la T.V.A. : (en lettres et en chiffres)
- Montant total T.V.A. comprise : (en lettres et en chiffres)

Lorsque le marché est conclu avec un groupement :

- Part revenant au membre n° 1: (en lettres et en chiffres)
- Part revenant au membre n° 2: (en lettres et en chiffres)
- Part revenant au membre n° n: (en lettres et en chiffres)

L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (À la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) (5) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) (5) à (1) (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro (6)

Fait à le

(Signature et cachet du concurrent)

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes)
ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
(2) pour les concurrents non installés au Maroc préciser la référence des documents équivalents ;
(3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.
(4) Indiquer la CNSS ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.
(5) Supprimer la mention inutile.
(6) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions

Annexe 2 : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

- Mode de passation : Appel d'offres ouvert simplifié n°...../2026 , sur offres des prix du ../.../.... à ...h.. min.

Objet du marché : Acquisition, installation et mise en service des équipements medicotechniques pédagogiques pour le secteur santé destinés à l'Institut de Formation dans les Métiers de la Santé de Casablanca
LOT N° :

A. Pour les personnes physiques

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :
Numéro tél : Adresse électronique :
Affilié à(4) sous le n° : (1)
Inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n° (1)
n° de patente..... (1)
N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5).....(6) (RIB), ouvert auprès de
En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

B. Pour les personnes morales

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société)
au capital de :
Adresse du siège social de la société.....
adresse du domicile élu.....
Numéro de tél : Fax
adresse électronique :
Affiliée à(4) sous le n°.....(1)
Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le n°.....(1)
N° de patente.....(1)
N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5).....(6)(RIB), ouvert auprès de
N° de taxe professionnelle
N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(1)
En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

C. Pour les coopératives ou union de coopératives

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de la coopérative)
Agissant au nom et pour le compte de.....Dénomination de la coopérative ou de l'union de
coopératives) au capital de :
Adresse du siège de la coopérative ou de l'union de coopératives.....
Numéro de tél : Fax
adresse électronique :
Affiliée à(4) sous le n°.....(2)
Inscrite au registre local du coopérative n°..... (Localité) sous le n°.....(2)
N° de patente.....
N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5).....(6)(RIB), ouvert auprès de
.....
N° de taxe professionnelle
N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :
En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

D. Pour les auto-entrepreneur :

Je, soussigné (Prénom, nom)
Numéro de tél : adresse électronique :
Affiliée à(4) sous le n°.....(2)
Inscrit au registre national de l'auto-entrepreneur sous le n°.....(2)
N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5).....(6)(RIB), ouvert auprès de
.....
N° de taxe professionnelle
N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :
En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

a) Cas des établissements publics :

Je soussigné.....(nom, prénom et qualité) agissant au nom et pour le compte de (dénomination de
l'établissement).
Numéro de tél : adresse électronique :
Adresse du siège:
Affiliée à(4) sous le n°.....(2)
Inscrit au registre du commerce de(7).....(localité) sous le n°.....(2)
N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5).....(6)(RIB), ouvert auprès de
.....
N° de taxe professionnelle sous le numéro (8):
N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise (8) :
Références du texte l'habilitant à exercer les missions objet du marché :
Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)(5) numéro(6):

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

- Déclare sur l'honneur :

1. m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
2. que je remplie les conditions prévues à l'article 27 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) et fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;
3. Étant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
4. m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance ;

- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 151 du décret précité ;
- que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maitres d'ouvrage a prévues dans ledit cahier ;
- à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées aux Maroc ; (3)
- 5. m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- 6. m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.
- 7. atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir n° 1-02-188 du 12 JOUMADA I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises (4).
- 8. atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt.
- 9. je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature tel que prévu à l'article 152 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics .
- 10. je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 152 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics , relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

- (1) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
 - (2) à supprimer le cas échéant.
 - (3) Lorsque le CPS le prévoit.
 - (4) Indiquer la CNSS ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale
 - (5) Supprimer la mention inutile.
 - (6) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.
 - (7) Lorsque l'établissement public est assujéti à cette obligation
 - (8) Ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.
- (*) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.





مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

OFPPT/DAL

Dossier d'Appel d'Offres

AO N° / 2026

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES
(C. P. S.)**



SOMMAIRE

ARTICLE 1	:	OBJET DU MARCHÉ.
ARTICLE 2	:	DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ.
ARTICLE 3	:	AUTRES TEXTES APPLICABLES.
ARTICLE 4	:	CARACTÈRE DES PRIX.
ARTICLE 5	:	NATURE DES PRIX.
ARTICLE 6	:	DROITS DE TIMBRES.
ARTICLE 7	:	DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD.
ARTICLE 8	:	CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF.
ARTICLE 9	:	LIVRAISON DES EQUIPEMENTS AU SITE BENEFICIAIRE
ARTICLE 10	:	MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE
ARTICLE 11	:	MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS
ARTICLE 12	:	FORMATION
ARTICLE 13	:	RECEPTIONS PROVISoire ET DEFINITIVE.
ARTICLE 14	:	MODE DE REGLEMENT.
ARTICLE 15	:	MODALITES DE PAIEMENT.
ARTICLE 16	:	UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.
ARTICLE 17	:	BREVETS.
ARTICLE 18	:	SOUS-TRAITANCE.
ARTICLE 19	:	DOMICILE DU TITULAIRE
ARTICLE 20	:	VALIDITE DU MARCHÉ.
ARTICLE 21	:	DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHÉ.
ARTICLE 22	:	GARANTIE.
ARTICLE 23	:	RETENUE DE GARANTIE.
ARTICLE 24	:	DELAI DE GARANTIE.
ARTICLE 25	:	RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE
ARTICLE 26	:	ASSURANCE ET RESPONSABILITES.
ARTICLE 27	:	REGLEMENT DES CONTESTATIONS.
ARTICLE 28	:	NANTISSEMENT.
ARTICLE 29	:	RESILIATION DU MARCHÉ.
ARTICLE 30	:	MESURES COERCITIVES
ARTICLE 31	:	LUTTE CONTRE LA FRAUDE, LA CORRUPTION ET LE CONFLIT D'INTERETS.
ARTICLE 32	:	VERSEMENT A TITRE D'AVANCE AU TITULAIRE DU MARCHÉ





CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Marché n° / 2026.

Passé en application de l'article 19 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Entre les soussignés :

d'une part :

L'OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL (O.F.P.P.T.),
représenté par sa Directrice Générale,

Et,

D'autre part :

La société :

- Titulaire du compte (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

- Adresse du siège social de la société :

- Adresse du domicile élu :

- Affiliée à la CNSS sous le n° :

- Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° :

- Patente n° :

- N° d'identification fiscale

- n° de l'identifiant Commun de l'Entreprise :

- Représentée par :

Monsieur

Agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

ARTICLE 1 : OBJET ET MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet : **l'Acquisition, installation et mise en service des équipements médicotecniques pédagogiques pour le secteur santé destinés à l'Institut de Formation dans les Métiers de la Santé de Casablanca ; répartie en lots suivants :**

Lot 1 : Matériel médico-technique

Lot 2 : Matériel de stérilisation

Lot 3 : Instrumentation médical

Lot 4 : Equipement de rééducation

Le marché issu du présent appel d'offres est passé en application des articles 19 (al. 1 du paragraphe I-1) du paragraphe I-3) et 20 (alinéa b) du paragraphe 3) du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

- 1- L'acte d'engagement,
- 2- Le présent cahier des prescriptions spéciales,
- 3- Le bordereau des prix - détail estimatif,
- 4- Les prospectus, notices et autres documents techniques,
- 5- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAGT), approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016).

En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière tel que décrit dans règlement relatif aux marchés publics de l'office de l'OFPPT, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

ARTICLE 3 : AUTRES TEXTES APPLICABLES

Le titulaire du marché est soumis aux dispositions notamment des textes suivants :

- Le Décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016) approuvant Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.
- La loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (B.O. n°5170 du 18/12/2003).
- L'arrêté 2-3663 du 13 /07/2005 portant organisation financière et comptable de l'OFPPT.
- Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°112-13 relative au nantissement des marchés publics.

- Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.
- Le dahir n°1.85.347 du 20/12/1985 relatif à l'institution générale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

- La décision du Ministre des Finances et de la Privatisation - DEPP n° 174/26/DEPP du 26/01/2026 fixant le visa préalable du contrôleur d'Etat de l'OFPPT pour les marchés de fournitures et de prestation de service dont le montant est supérieur à 2 500 000,00 DHS.
- L'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hijra 1444 (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics

Ainsi que tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés publics rendus applicables à la date limite de réception des offres.

ARTICLE N°4 : CARACTERE DES PRIX

Les prix des équipements objet du présent marché sont fermes.
Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le maître d'ouvrage répercute cette modification sur le prix de règlement.

ARTICLE N°5 : NATURE DES PRIX

Le présent marché est à prix unitaires.
Les sommes dues au titulaire du marché sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix-détail estimatif, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la livraison des fournitures y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au titulaire une marge pour bénéfices et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison des fournitures.

ARTICLE N°6 : DROITS DE TIMBRES

Le titulaire acquitte les droits de timbre dus au titre du marché conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°7 : DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD

Délai d'exécution :

Le délai contractuel pour l'exécution des prestations objet du présent marché est de **90 jours (quatre-vingt-dix jours)**.

Il commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations objet du présent marché. Ce délai s'applique à l'achèvement de la livraison de la totalité des fournitures incombant au titulaire.

Le délai que se réserve l'OFPPT pour la vérification de la conformité technique, n'est pas inclus dans le délai contractuel susmentionné.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

L'OFPPT s'engage à fournir au titulaire en temps voulu les documents de son ressort et qui sont nécessaires à l'accomplissement des formalités ci-dessus.

Pénalités de retard :

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations objet du marché dans le délai contractuel, il lui sera appliqué, sans mise en demeure préalable, une pénalité de un pour mille (1/1000) du montant initial, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse et ce, par jour calendaire.

Le montant global des pénalités au titre des retards est plafonné à huit pour cent (8)% du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Quand le montant des pénalités atteint ce plafond, l'autorité compétente se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions prévues par l'article 79 du CCACT.

ARTICLE N°8 : CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF

Le cautionnement provisoire qui reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire du marché dans les cas prévus par l'article 18 § 1 du CCACT est :

- Lot N° 1 : quatre mille Dirhams (4000,00 DH)**
- Lot N° 2 : deux mille cinq cent Dirhams (2.500,00 DH)**
- Lot N° 3 : deux mille Dirhams (2.000,00 DH)**
- Lot N° 4 : trois mille Dirhams (3.000,00 DH)**

Le cautionnement provisoire reste acquis au maître d'ouvrage notamment dans les cas cités à l'article 18 du CCACT.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant du marché arrondi au dirham supérieur.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

N.B : Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements marocains agrés à cet effet conformément à la législation en vigueur

ARTICLE N°9 : LIVRAISON DES EQUIPEMENTS EN FAVEUR DU SITE BENEFICIAIRE

Les équipements seront livrés aux sites bénéficiaires indiqués dans les tableaux de répartition en annexe. Toutefois, et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Si le Site Bénéficiaire est indisponible pour une livraison directe du matériel, l'OFPPT se réserve le droit de demander au Titulaire d'effectuer le Dépôt dans un Entrepôt dédié sur le périmètre urbain de Casablanca.

Toutefois, l'acheminement des équipements vers le Site Bénéficiaire est à la charge du Titulaire. Avant de commencer les livraisons, le titulaire doit transmettre à l'OFPPT :

- Un planning prévisionnel de livraison au moins quinze jours avant le début des livraisons dans les sites bénéficiaires

Toutefois et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition dudit planning peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Le responsable du centre bénéficiaire ou de l'entrepôt signe les bons de dépôt des articles livrés en précisant les dates de livraison.

Le titulaire doit communiquer à l'OFPPPT le bon de dépôt contre accusé de réception, pour permettre aux services de l'OFPPPT de planifier les opérations de vérification de conformité technique.

ARTICLE N°10 : MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE

Sur la base du programme des livraisons, l'OFPPPT organise les opérations de vérification de conformité technique du matériel livré dans le site bénéficiaire suivant un planning communiqué au titulaire.

En cas d'indisponibilité du Site bénéficiaire, les opérations de vérification de conformité technique seront effectuées dans l'Entrepôt dédié avant l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.

Il est bien entendu qu'en cas de livraison à l'entrepôt dédié, la vérification portera sur la conformité technique et les essais de mise en marche, tandis que l'installation et la mise en marche se feront sur le site bénéficiaire.

Une lettre d'engagement doit être signée par le titulaire afin d'effectuer les opérations d'installation nécessaire après l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.

Le retard enregistré dans l'opération de vérification de conformité technique et de réception, après livraison du matériel, sera à la charge de l'OFPPPT et le délai d'exécution du marché sera prorogé en conséquence.

Le titulaire interviendra pour l'installation des différents équipements dans un délai de 7 jours qui commencera à courir à partir du lendemain de la saisie du titulaire par l'OFPPPT l'informant du dépôt des équipements en question dans les locaux de ce dernier ;

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié. Le titulaire prend en charge les accessoires, les composants, la matière d'œuvre et toutes sujétions nécessaires à l'installation, la mise en service et aux différents essais de ces équipements.

Les équipements jugés non-conformes sont récupérés séance tenante par le titulaire, ceux présentant des observations doivent faire l'objet de réserves dans un délai maximum de **15 jours** qui commencera à courir à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPPT des équipements concernés. Passé ce délai l'OFPPPT n'est plus responsable des équipements en question.

Le titulaire mettra à la disposition du(es) représentant(s) de l'OFPPPT la documentation technique, en langue française, nécessaire à la vérification de la conformité technique des équipement(s).

L'OFPPPT procédera à la vérification de la conformité technique de l'équipement avec les spécifications du marché (marque, référence, origine, dimensions, capacités, puissance, alimentation électrique, ...) dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié, à la date prévue, en présence d'un représentant qualifié du titulaire devant être habilité à répondre aux remarques de la commission désignée par l'OFPPPT.

La vérification de la conformité technique des articles livrés est sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal qui doit être signé par le(s) représentant(s) de l'OFPPT et du titulaire ayant participé à l'opération de vérification.

Toute divergence par rapport au marché doit être consignée dans le procès-verbal de vérification de conformité technique.

Une copie du procès-verbal de vérification de conformité technique est remise au représentant du titulaire séance tenante.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

Le titulaire remettra aux représentants du site bénéficiaire 5 exemplaires originales des bons de livraison, afin de renseigner les numéros d'enregistrement dans les livres journal et inventaire dans le site bénéficiaire et /ou l'entrepôt dédié.

ARTICLE N°11 : MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS

L'OFPPT procédera à la réception dans le site bénéficiaire :

- Du matériel sur la base du procès-verbal de vérification de conformité technique
- Des quantités livrées par rapport à celles du marché ou avenant,
- De la mise en marche du matériel si nécessaire.

La réception n'est prononcée qu'une fois l'équipement, vérifié conforme, satisfait aux essais exigés

Les articles réceptionnés sont enregistrés dans le livre journal et éventuellement dans le livre d'inventaire. Les numéros du livre journal et d'inventaire sont portés sur le Bon de livraison.

ARTICLE N°12 : Formation

Le présent marché ne prévoit pas de formation.

ARTICLE N°13 : Réceptions provisoire et définitive

1- Réception provisoire

La réception provisoire du marché n'est prononcée que lorsque tous les équipements sont livrés, vérifiés conformes et une fois tous les essais ont été déclarés satisfaisants par le(s) représentant(s) de l'OFPPT.

La réception provisoire du marché correspondra à la dernière date de réception.

2- Réception définitive

Le titulaire demandera à l'OFPPT d'organiser la réception définitive vingt jours au plus tard avant l'expiration du délai de garantie.

Un planning de réception définitive sera communiqué par l'OFPPT au titulaire en lui précisant les lieux et les dates de réceptions définitives.

Le titulaire prendra les dispositions nécessaires pour se faire représenter à ces opérations qui seront sanctionnées par un procès-verbal de réception définitive locale.

Si au moment de la réception définitive, il est reconnu que certaines réserves concernant la réparation ou le remplacement de l'équipement défectueux ayant fait l'objet d'une notification, le titulaire disposera d'un délai d'un (1) mois maximum pour réparer ou remplacer l'équipement déclaré défectueux.

Le délai de garantie des équipements concernés qui leur est directement lié est prolongé jusqu'à ce que ces réserves soient levées par le titulaire. A défaut, l'O.F.P.P.T. peut effectuer les réparations ou remplacements aux frais du titulaire de marché ou prendre d'autres mesures correctives. La réception définitive est prononcée après l'expiration du délai de garantie.

ARTICLE N°14 : MODE DE REGLEMENT

a-mode de règlement

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires définis et établis pour chaque item par le titulaire aux quantités réellement exécutées et réceptionnées, conformément aux descriptions figurant au bordereau des prix-détail estimatif et aux conditions particulières du marché.

b-délai de règlement

En application de l'article 78-2 de loi n°69-21 relative aux délais de paiement, le délai de règlement des paiements est fixé à 120 jours à compter de la date de réception.

ARTICLE N°15 : MODALITES DE PAIEMENT

L'OFPPT procédera au paiement des articles livrés et réceptionnés conformes.

1) . Modalités de paiement pour livraison directe sur le Site bénéficiaire :

Le titulaire adressera à l'Office les documents constituant le dossier de paiement suivants :

- Les Factures en cinq exemplaires originales portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par les représentants du site bénéficiaire
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique.
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison
- Le PV de la formation si le marché le prévoit.

Les sommes dues au titulaire seront réglées sur son compte dont le numéro est précisé dans l'acte d'engagement.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

Le prestataire doit impérativement établir une facture conformément aux dispositions de l'article 146 du Code Général des Impôts et des dispositions de l'article 78-2 de la Loi 69-21.

Tout dépôt non conforme à la réglementation sera considéré comme nul et non avenu.

Le règlement des prestations réalisées ne devient exigible qu'à la suite de la constatation du service fait et le dépôt des factures auprès du bureau d'ordre de l'Office, au plus tard à la fin du mois de constatation du service fait ou du PV de réception.

Tout retard ou défaut de dépôt de la facture est passible d'une amende équivalente à l'amende applicable au MO dans le cadre la loi n° 69-21 précitée.

ARTICLE N°16 : UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'O.F.P.P.T., ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications, des plans, dessins, tracés, échantillons ou information fournis par l'O.F.P.P.T. ou en son nom et au sujet du marché à aucune personne autre qu'une personne employée par le titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'O.F.P.P.T., n'utilisera aucun des documents et aucune des informations énumérés dans le paragraphe précédent, si ce n'est pour l'exécution du marché.

Tout document, autre que le marché lui-même, énuméré dans le 1er paragraphe demeurera la propriété de l'O.F.P.P.T. et tous ses exemplaires seront renvoyés à l'O.F.P.P.T. sur sa demande, une fois les obligations contractuelles du titulaire exécutées.

ARTICLE N°17 : BREVETS

Le titulaire garantira l'O.F.P.P.T. contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou des droits de création industrielle résultant de l'emploi des équipements ou d'un de leurs éléments au MAROC.

ARTICLE N°18 : SOUS-TRAITANCE

Si le titulaire envisage de sous-traiter une partie du marché, il doit notifier au maître d'ouvrage :

- l'identité, la raison ou la dénomination sociale, et l'adresse des sous- traitants ;
- le dossier administratif des sous-traitants, ainsi que leurs références techniques et financières ;
- la nature des prestations et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ;
- le pourcentage desdites prestations par rapport au montant du marché ;
- et une copie certifiée conforme du contrat de sous-traitance.

Les sous-traitants doivent satisfaire aux conditions requises des concurrents conformément à l'article 27 du décret n °2-22-431.

La sous-traitance ne peut en aucun cas dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché.

N° de lot	Items qui représentent le corps d'état principal
Lot 1	1
Lot 2	3 et 4
Lot 3	3 et 4
Lot 4	5 et 9

Le titulaire du marché est tenu, lorsqu'il envisage de sous-traiter une partie du marché, de la confier à des prestataires installés au Maroc et notamment à des petites et moyennes entreprises conformément à l'article 143 du décret n °2-22-431 précité.

Le titulaire du marché est tenu de présenter au maître d'ouvrage les documents justifiant le paiement, par ses soins, des sommes dues au sous-traitant au fur à mesure de l'exécution des prestations sous-traitées.

Le titulaire du marché demeure personnellement responsable de toutes les obligations résultant du marché tant envers le maître d'ouvrage que vis-à-vis des ouvriers et des tiers. Le maître d'ouvrage ne se reconnaît aucun lien juridique avec les sous-traitants.

ARTICLE N°19 : DOMICILE DU TITULAIRE

Le titulaire du marché est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au maître d'ouvrage dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE N°20 : VALIDITE DU MARCHE

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par l'autorité compétente de l'Office ou par son délégataire dûment désigné et son visa par le Contrôleur d'Etat, lorsque ledit visa est requis.

ARTICLE N°21 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE.

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 143 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

ARTICLE N°22 : GARANTIE

Le titulaire garantit que tout l'équipement livré en exécution du marché est neuf, n'a jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclut toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériau sauf si le marché en a disposé autrement.

Le titulaire garantit en outre que tout l'équipement livré en exécution du marché n'aura aucune défectuosité due à sa conception, aux matériaux utilisés ou à sa mise en œuvre (sauf dans le cas où la conception et/ou le matériau requis par les spécifications du marché), qui peut se révéler pendant l'utilisation normale de l'équipement livré, dans les conditions prévalant dans les établissements de formation Professionnelles de l'OFPPT.

Pendant la période de garantie, les techniciens du fournisseur interviendront dans un délai de 15 jour partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des pannes des équipements concernés.

Les frais de récupération ou de remplacement des équipements défectueux sont à la charge exclusive de ce dernier

ARTICLE N°23 : RETENUE DE GARANTIE

Conformément à l'Article 64 du C.C.A.G-T, une retenue de un dixième (1/10) sera effectuée sur le montant des acomptes.

La retenue de garantie cessera de croître lorsqu'elle aura atteint sept pour cent (7 %) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Toutefois, cette retenue de garantie pourra être remplacée, à la demande du titulaire, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE N°24 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à Une année (01) pour les prestations objet du marché,

Pour les prestations objet du marché. Il court à partir de la date de réception provisoire de ces équipements.

Le délai de garantie suscité concerne tous les items mentionnés dans le bordereau des prix – détail estimatif, et est exigé du titulaire après la date du procès-verbal de réception provisoire.

ARTICLE N°25 : RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE

En application des dispositions de l'article 19 du CCAGT, le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace est libérée après que le titulaire aura réalisé le cautionnement définitif.

Le cautionnement définitif est restitué, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCAGT, et le paiement de la retenue de garantie est effectuée ou bien les cautions qui les remplacent à la suite d'une mainlevée donnée par l'OFPPT dès la signature du procès-verbal de la réception définitive des équipements objet du marché.

ARTICLE N°26 : ASSURANCE ET RESPONSABILITES

En application des dispositions de l'article 25 du CCAGT, le titulaire doit souscrire, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les polices d'assurances qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du présent marché.

ARTICLE N°27 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS

En cas de contestation entre l'administration et le titulaire, il sera fait recours à la procédure prévue par les articles 81, 82 et 84 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT). Si cette procédure ne permet pas le règlement du litige, celui-ci sera soumis à la juridiction marocaine compétente statuant en matière administrative, conformément à l'article 83 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT).

ARTICLE N°28 : NANTISSEMENT

En cas de nantissement du marché, le Maître d'ouvrage remet au titulaire du marché, sur sa demande et contre récépissé, une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché public, conformément aux dispositions du dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics, étant précisé que :



+ La liquidation des sommes dues par l'Office de la formation Professionnelle et de la Promotion du Travail en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Directeur Général de l'O.F.P.P.T ou son délégataire.

+ Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du futur marché ainsi qu'à bénéficier des nantissements ou subrogations les renseignements, qui ont été prévus à l'article 8 du dahir susvisé, est le Directeur Général de l'OFPPT ou son délégataire.

+ Les paiements prévus au présent marché seront effectués par le Trésorier Payeur de l'OFPPT seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.
Les frais de timbre et d'enregistrement de l'original du présent marché ainsi que de l'exemplaire unique sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE 29 : RESILIATION DU MARCHÉ

Le marché peut être résilié par l'OFPPT de plein droit dans tous les cas de figure prévus par les textes en vigueur (le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016) - CCAGT et du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

ARTICLE 30 : MESURES COERCITIVES

Il sera fait application des mesures coercitives prévues la CCAG-T, notamment celle prévues par son chapitre VIII et l'article 152 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

ARTICLE 31 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE, LA CORRUPTION ET LE CONFLIT D'INTERETS.

Tout intervenant dans les procédures de passation des marchés, à quelque titre que ce soit, doit préserver son indépendance vis-à-vis des concurrents et s'abstenir d'accepter de leur part tout avantage ou gratification ou d'entretenir avec eux toute relation de nature à compromettre son objectivité et son impartialité, comme prévues par l'article 162 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

ARTICLE 32 : VERSEMENT A TITRE D'AVANCE AU TITULAIRE DU MARCHÉ

Conformément au décret n° 2-14-272 du 14 Rajab 1435 (14 Mai 2014) relatif aux avances en matière des marchés publics, aucune avance n'est consentie au titre du présent marché.

CHAPITRE II : CLAUSES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Lot 1 : Matériel médico-technique

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
---------	--

1	Spiromètre Marque : Reference : Spiromètre à affichage numérique doté d'un écran LCD. Caractéristiques : • Fonction d'enregistrement des prises de mesures (FVC, FEV1 & PEF) • Fonction de calibrage de l'appareil • Fonction d'arrêt automatique après une minute sans utilisation • Transmission des données d'analyses par Bluetooth • Intervalle du volume (minimal) : 0- 10L • Précision du volume (minimal) : (± 3%) • Intervalle du flux (minimal) : 0 L/s – 16 L/s • Précision du flux (minimal) : (± 5%) • Alimentation en batterie en Lithium rechargeable Accessoires fournis : • Manuel d'utilisation • Câble de transfert de données USB / Chargeur • CD, téléchargement ou tout autre support fourni par le fabricant • Embout buccal • Clips pour nez
2	Tensiomètre électronique Marque : Reference : Tensiomètre digital brassard avec piles • Affichage rétroéclairé • Large écran LCD lumineux • Indicateur de battement irrégulier du cœur, d'erreur ou mauvaise utilisation • Gonflage et décompression automatique • Indicateur de port du brassard • Option de lecture vocale acceptée (si disponible) • Capacité de mémoire d'au moins 60 mesures • Brassard adulte standard adapté à une circonférence de bras d'environ 22 à 42 cm ou équivalent • Affichage de la moyenne des trois dernières mesures
3	Négatoscope 1 plage Marque : Reference : Source lumineuse 100 % LED assurant une lumière homogène avec une luminance minimale de 3000 cd/m². Châssis, cadre en alliage d'aluminium électrophorétique Ecran acrylique haute définition de pénétration de la lumière Entretien facile Dispositif de clip intérieur, le film peut être clippé fermement et retiré facilement

	Dimensions approximatives avec une tolérance de $\pm 10\%$.
4	APPAREIL A EAU DISTILLEE Marque : Reference : Matériel ABS plastique, aluminium, acier inoxydable. Il enlève efficacement tous les contaminants organiques et inorganiques, ainsi que les impuretés biologiques, que ce soit des métaux, minéraux, produits chimiques ou microorganismes afin de produire une eau pure distillée. • Tension : 220 V 50 Hz, • Puissance : 750 W ENVIRON , • Capacité du réservoir : 1.6l/h ENVIRON , • Dim. extérieure : 280 x 280 x 380mm ENVIRON, • Poids : 3.5 kg ENVIRON. Le distillateur doit produire une eau distillée de qualité adaptée aux usages de laboratoire, avec une conductivité $\leq 5 \mu\text{S/cm}$ à 25 °C ou des performances équivalentes.
5	Loupe de contrôle qualitatif portable Marque : Reference : • Loupe de paillasse • Forme ronde • Éclairage LED assurant une intensité lumineuse adaptée à l'inspection visuelle. • Grossissement X3 • Bras articulé 800 mm environ pour une rotation d'environ minimale 180° avec une meilleure manipulation • Couvercle protégeant la lentille de la poussière et des rayures lorsque la loupe n'est pas utilisée Fixation sur paillasse par pince-étau ou socle lesté.
6	Lampe d'examen Marque : Reference : Lampe halogène ou LED offrant des performances équivalentes ou supérieures. -Puissance de 23000 lux à 50 cm min et température de couleur de 3000°K min -Bras flexible de longueur 65 cm min facile à orienter et pied télescopique (60 à 100 cm) min lesté à roulettes, stable et maniable. -Quantité de lumière et surface éclairée à une distance de 50 cm : 23000 LUX pour un diamètre éclairé de 10 cm min . Consommation maximale : 20 W ou équivalent pour les LED.-Nettoyage aisé avec tous les produits détergents couramment utilisés en milieu médical. -Marquage CE -Documentation utilisateur et technique en français - Garantie 1 an

7	Toise pour taille Marque : Reference : Toise murale déroulante avec curseur de tête rigide. Graduation en centimètres. Plage de mesure minimale : 2 m. Fixation murale.
8	Glucomètre Marque : Reference : Application, du sang, facile. livré avec des bandelettes conçues aux personnes qui ont besoin d'un système instantané. Affichage automatique des messages d'erreur système.
9	Béquilles modulables Marque : Reference : Paire de cannes anglaises réglables en hauteur (poignée et appui avant-bras), avec embouts antidérapants interchangeables et charge maximale de 130 kg minimum.
10	poste radio portatif pour ambulancier Marque : Reference : • Bandes de fréquence en MHZ :380 à 430 • Classe de récepteur A et B • Langue :Arabe,français,anglais • Ecoute prioritaire
11	kit de sécurité Marque : Reference : Gilet fluoressent, extincteur et triangle de présignalisation
12	Sac d'urgence avec pochettes en couleur Marque : Reference : • 6 pochettes amovibles maintenues par velco. Différentes couleurs et fenêtre • transparente • Structure externe semi-rigide et rembourrée. • 2 poches avant dont une avec élastiques de maintien. • 1 pochette transparente pour identification du sac. • 2 poches latérales avec bandes réfléchissantes. • Double bandes réfléchissantes jaunes en face avant. • 1 poignée et bretelles pour portage à dos • Dimensions environ : 40 × 25 × 47 cm (±10%). • Volume : environ 45 L (±10%).

13	Veste heimlich Marque : Reference : Gilet d'entraînement pédagogique pour l'apprentissage des manœuvres de désobstruction des voies aériennes chez l'adulte et l'enfant.
14	Appareil aérosol, Marque : Reference : Nébuliseur à compresseur livré avec : - une pochette de transport, - un masque adulte, - un masque enfant, - un adaptateur pour masques enfant, - les embouts buccal et nasal, - tube à air, - filtre à air, - couvercle de filtre à air - adaptateur secteur - Marquage CE ou équivalent obligatoire - Documentation utilisateur et technique en français - Garantie 1 an
15	Système d'oxygénothérapie Marque : Reference : Système d'oxygénothérapie fixe comprenant un concentrateur d'oxygène. Débit réglable de 5 à 9 L/min minimum. Marquage CE ou équivalent. Livré avec kit comprenant masques, canules de Guedel et accessoires de raccordement.
16	Kit de colliers cervicaux Marque : Reference : • Réutilisable • Compatible radio, scanner et IRM • Fixation auto-agrippante • Avec ouverture trachéale
17	Kit de soins de brulures Marque : Reference : • 4 compresses de 10 x 10 cm,

	• 1 compresse brulure de 20 x 20 cm • 1 flacon de gel brulure 125 ml • 5 sachets de 3,5 ml d'hydrogel brulure • 1 paire de gants nitrile stériles Taille L • 1 couverture de survie stérile • 1 paire de ciseaux de secours universels à bouts ronds (type coupe-vêtements).
18	Les Cassettes de radiographie standard type I Marque : Reference : Cassette de radiographie destinée à l'apprentissage des techniques de radiologie conventionnelle et au positionnement des détecteurs ou films radiographiques. Format : 18 × 24 cm (±10 %). Construction robuste adaptée à un usage pédagogique. Ouverture et fermeture faciles permettant la manipulation par les stagiaires.
19	Les Cassettes de radiographie standard type II Marque : Reference : Cassette de radiographie destinée à l'apprentissage des techniques de radiologie conventionnelle et au positionnement des détecteurs ou films radiographiques. Format : 24 × 30 cm (±10 %). Construction robuste adaptée à un usage pédagogique. Ouverture et fermeture faciles permettant la manipulation par les stagiaires.
20	Tabliers plombés Marque : Reference : Tabliers plombés • Equivalence plomb de: 0,35mm Pb environ • Protection avant intégrale • Grandes bandes croisées fermées par Velcro • Fermeture en brassière croisée derrière • Sans manches • Unisexe • Taille universelle • Dimensions adaptées à une morphologie standard (tolérance ±10 %).

21	Protège thyroïde Marque : Reference : Protège thyroïde • Equivalence plomb de: 0,5mm Pb environ • Poids environ 62 g • Taille universelle • Dimensions adaptées à une morphologie standard (tolérance $\pm 10\%$).
22	Protège-gonades Marque : Reference : Protège-gonades • Equivalence plomb de: 0,5mm Pb environ • Poids environ 90 g • Taille universelle
23	Valise de maintenance pour service biomédical avec kit tapis ECD avec bracelet Marque : Reference : Valise complète d'outillage pour technicien biomédical comprenant un assortiment d'environ 150 outils de qualité industrielle, incluant notamment : outils isolés 1000 V (tournevis, pinces) ; clés métriques, Allen et Torx ; outils de micro-électronique de précision ; matériel de soudage et de dessoudage ; instruments de mesure et d'inspection ; kit de protection antistatique (tapis et bracelet ESD) ; accessoires nécessaires aux opérations courantes de maintenance biomédicale,

Tableau de répartition

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Quantité
1	Spiromètre	1
2	Tensiomètre électronique	2
3	Négatoscope 1 plage	1
4	APPAREIL A EAU DISTILLEE	1
5	Loupe de contrôle qualitatif portable	2
6	Lampe d'examen	4
7	Toise pour taille	4

8	Glucomètre	4
9	Béquilles modulables	4
10	poste radio portatif pour ambulancier	1
11	kit de sécurité	2
12	Sac d'urgence avec pochettes en couleur	3
13	veste heimlich	4
14	Appareil aérosol,	4
15	Système d'oxygénothérapie	3
16	Kit de colliers cervicaux	3
17	Kit de soins de brulures	10
18	Les Cassettes de radiographie standard type I	2
19	Les Cassettes de radiographie standard type II	2
20	Tabliers plombés	2
21	Protège thyroïde	2
22	Protège-gonades	2
23	Valise de maintenance pour service biomédical avec kit tapis ECD avec bracelet	8

Lot 2 : Matériel de stérilisation

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	Bacs de décontamination (Bac de trempage) 5 L Marque : Reference : • Bac autoclavable • Composition : polypropylène (PP) haute performance ou matériau équivalent, intégralement autoclavable à 134°C. • Volume : au moins 5 Litres Permet le nettoyage et la désinfection du matériel médical et des instruments médico-chirurgicaux conformément aux exigences d'une bonne asepsie. Conçu pour être lavé manuellement. Equipé d'un panier adapté au ramassage et au transport de l'instrumentation souillée. Le couvercle plein et panier en polypropylène ou similaire.
2	Bacs de décontamination (Bac de trempage) 10 L Marque : Reference : • Bac autoclavable • Composition : polypropylène (PP) haute performance ou matériau équivalent, intégralement autoclavable à 134°C. • Volume : au moins 10 Litres Permet le nettoyage et la désinfection du matériel médical et des instruments médico-chirurgicaux conformément aux exigences d'une bonne asepsie. Conçu pour être lavé manuellement. Equipé d'un panier adapté au ramassage et au transport de l'instrumentation souillée. Le couvercle plein et panier en polypropylène ou similaire.
3	Bacs de décontamination (Bac de trempage) 20 L sur poste mobile sur chariot avec système de vidange Marque : Reference : Poste de décontamination par trempage complet pour toutes les phases de décontamination Peu encombrant et mobile sur quatre roues dont deux avec frein composé : • d'un chariot en tube inox, • d'un plan de travail en tôle inox, • d'un dessus avec bac soudé, • d'un bac inox ajouré pour le trempage et l'égouttage des ustensiles, • d'un robinet de vidange, • d'un support porte-documents étanche (ou support de traçabilité) et d'au moins 3

Handwritten signature and initials in blue ink.

	niveaux de stockage de bacs.
4	Poste de lavage manuel avec 2 bacs Marque : Reference : Poste de lavage manuel avec 2 bacs côte à côte en inox Hauteur minimale du plan de travail standard de H= 800mm environ. Structure et renforts entièrement réalisés en acier inoxydable ou en matériau composite imputrescible offrant une résistance équivalente. Pieds robustes en acier inoxydable de section carrée ou circulaire, équipés de vérins de mise à niveau avec une amplitude minimale de réglage de 50 mm. Perçage robinetterie effectué. Dim : L=2000 x P=700mm environ.
5	Container de stérilisation Marque : Reference : • Dimensions : 300*280*120 mm (tolérance $\pm 10\%$). • Container de stérilisation à l'autoclave sans consommable, équipé d'un panier adapté, d'un système de filtration permanente sans consommable ou performance équivalente, permettant le nettoyage et le contrôle visuel, avec témoin de stérilisation intégré. livré avec les Goupillons tailles suivantes:($\emptyset$xLong): 15x70 mm environ /15x260 mm environ / 15x260 mm environ lot de 20 chacun
6	APPAREIL DE DESINFECTION DES LOCAUX Marque : Reference : Réservoir d'une capacité d'environ 4 litres, puissance minimale de 900 W, portée minimale de 10 mètres et fonctionnement continu d'environ 30 minutes. Réservoir d'une capacité d'environ 4 litres, puissance minimale de 900 W, portée minimale de 10 mètres et fonctionnement continu d'environ 30 minutes. Valve de régulation du débit.
7	STERILISATEUR DES BIBERONS Marque : Reference : Stérilisateur électrique à vapeur d'une capacité minimale de 6 biberons et de leurs accessoires (tire-lait, sucettes et autres accessoires compatibles). Temps de stérilisation : 6 minutes environ Extinction automatique

Tableau de répartition

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Quantité
1	Bacs de décontamination (Bac de trempage) 5 L	4
2	Bacs de décontamination (Bac de trempage) 10 L	4
3	Bacs de décontamination (Bac de trempage) 20 L sur poste mobile sur chariot avec système de vidange	4
4	Poste de lavage manuel avec 2 bacs	1
5	Container de stérilisation	4
6	APPAREIL DE DESINFECTION DES LOCAUX	1
7	STERILISATEUR DES BIBERONS	1

Lot 3 : Instrumentation médical

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	Boîte de petite chirurgie complète Marque : Reference : • 1 boîte en inox autoclavable 18 x 8 x 4 cm environ ou performance équivalente • 1 pince à disséquer sans griffes 14 cm environ ou performance équivalente • 1 pince à disséquer avec griffes 14 cm environ ou performance équivalente • 1 pince hémostatique Kocher droite avec griffes - 14 cm environ ou performance équivalente • 1 pince Péan droite ou courbe 14 cm environ ou performance équivalente • 1 ciseau metzenbaum - 14 cm environ ou performance équivalente • 1 ciseau mousse droits - 14 cm environ ou performance équivalente • 1 porte aiguille Mayo-Hegar droit 14 cm environ ou performance équivalente • 1 manche de bistouri n° 3 ou performance équivalente • 1 pince à échardes 10 cm environ ou performance équivalente • 1 stylet porte fil 14 cm environ ou performance équivalente • 2 pinces à champs de Backhaus 9 à 11 cm environ ou performance équivalente • 2 écrateurs farabeuf 12 cm environ ou performance équivalente
2	Paire de ciseaux droitiers et gauchers Marque : Reference : • Permet de réaliser vos travaux quotidiens • Pas besoin de rouvrir les lames, elles reviennent toutes seules • Droitier/Gaucher • Lame en acier inoxydable • Poignée en polymère de haute qualité ou équivalent
3	Boîte de chirurgie générale Marque : Reference : 1 boîte inox 42x18x8 cm environ ou performance équivalente 1 manche bistouri n°4 1 ciseaux mousse droit 14 cm environ ou performance équivalente 1 ciseaux mayo droit 16 cm environ ou performance équivalente 1 ciseaux metzenbaum courbe 18 cm environ ou performance équivalente 1 paire ecarteur farabeuf 15 cm environ ou performance équivalente 1 lame malleable 33 cm (35 x 25 mm) environ ou performance équivalente 1 ecarteur de gosset adulte 3 valves 1 ecarteur de beckmann 4x4 griffes 30 cm environ ou performance équivalente

1 pince dissection s/g 14 cm environ ou performance équivalente
1 pince dissection a/g 14 cm environ ou performance équivalente
1 pince dissection s/g 20 cm environ ou performance équivalente
1 pince dissection a/g 14 cm environ ou performance équivalente
3 pinces kocher droites a/g 14 cm environ ou performance équivalente
3 pinces kocher courbe a/g 14 cm environ ou performance équivalente
6 pinces leriche droites a/g 15 cm environ ou performance équivalente
6 pinces leriche courbes s/g 15 cm environ ou performance équivalente
2 pinces a prehension de chaput 13 cm environ ou performance équivalente
6 pinces a champs de backhauss 12 cm environ ou performance équivalente
1 pince a pansement droite 24 cm (longuette) environ ou performance équivalente
1 pince de pean droite 14 cm environ ou performance équivalente
1 pince de pean courbe 14 cm environ ou performance équivalente
1 sonde cannelée 14 cm environ ou performance équivalente
1 stylet olivaire simple 14 cm environ ou performance équivalente
1 pince mixer o'shaugnessy courbe 24 cm environ ou performance équivalente
1 porte-aiguilles mayo-hegar droit 18 cm environ ou performance équivalente
Ciseau mayo droit 14 cm environ ou performance équivalente
1 pince à disséquer (Adson) 14 cm environ ou performance équivalente
1 pince à disséquer (Debaquey) 20 à 25 cm ou performance équivalente
1 pince Foerester 14 cm environ ou performance équivalente
1 pince Halsted droit 14 cm environ ou performance équivalente
1 pince Halsted courbe 14 cm environ ou performance équivalente
1 pince Kelly droite 14 cm environ ou performance équivalente
1 pince Kelly courbe 14 cm environ ou performance équivalente

Petit matériel en inox

Marque :

Reference :

Petit matériel en inox ayant dimensions suivantes :

10 Plateaux pour instruments médicaux (280 x 160 x 30 mm) environ,

6 plateaux pour cathéters (300 x 200 x 40 mm) environ,

8 plateaux rectangulaires d'instruments avec couvercle (306 x 190 x 40 mm et 358 x 250 x 50 mm) environ,

cupules sans bec (50 ml, 90 ml, 160 ml) environ,

- 4 4 récipients en forme de haricot adaptés au rangement ou à la réception provisoire d'instruments ou de déchets médicaux (160 x 70 x 26 mm, 300 x 158 x 42 mm) environ,
- 4 Boîtes à coton avec couvercle à pommeau (Ø 100 x h 130 mm) environ,
- 2 coupes graduées en inox 1,2 litre environ,
- 2 cuvettes rondes en inox 100 ml environ,
- 2 bassins de vomissement,
- 2 bassins de lit en inox de forme pantoufle 36 x 25 mm environ,
- 2 Galipots en inox à rebord (230 mL) environ, 4 pinces à servir en inox 23 cm environ,
- 4 Tambours en inox (Ø 140 x h 100 mm) environ.

5	Boite d'accouchement Marque : Reference : Boite d'accouchement ayant les caractéristiques minimales suivantes : - 1 container de stérilisation à l'autoclave regroupant l'ensemble de l'instrumentation avec 10 filtres en textiles de rechange et 3 joints de rechange pour fermeture hermétique - 4 pinces hémostatiques droites à griffes de kocher 160 mm environ ou performance équivalente - 2 paires de ciseaux à disséquer droit de Mayo 140 mm ou performance équivalente - 1 pince amiotique de BEACHAM de 260 mm environ ou performance équivalente - 1 porte aiguille droit MAYO HEGAR 180 mm environ ou performance équivalente
6	Tambour de stérilisation 125x100 Marque : Reference : Avec éclipses latérales Avec couvercle à charnière En inox Dimension (Ø ~ xh): 125 x 100 mm environ ou performance équivalente
7	Tambour de stérilisation 190x190 Marque : Reference : Avec éclipses latérales Avec couvercle à charnière En inox Dimension (Ø x h):190 x 190 mm environ ou performance équivalente
8	Tambour de stérilisation 390x390 Marque : Reference : Avec éclipses latérales Avec couvercle à charnière En inox Dimension (Ø x h):390 x 390 mm environ ou performance équivalente
9	Plateau rectangulaire 1 Marque : Reference : en inox ,Dimensions (Lxhx) 200x150x25mm environ ou performance équivalente

10	Plateau rectangulaire 2 Marque : Reference : en inox ,Dimensions (LxIxh) 400x300x50mm environ ou performance équivalente
11	Plateaux de soins Marque : Reference : Autoclavable Plateau en inox 210×160 mm, ou performance équivalente solide et facile à nettoyer.
12	Cupules de soins Marque : Reference : Autoclavable inox 80 mm/150 ml environ ou performance équivalente
13	Conteneur pour objets tranchant Marque : Reference : Conteneur en plastique rigide résistant à la perforation, conforme à la norme NF EN ISO 23907 ou équivalent, avec système de fermeture provisoire et définitive. pour objets tranchants, capacité 1 L.
14	Crachoir Marque : Reference : en plastique autoclavable - couvercle - Diamètre 110 mm.

Tableau de répartition

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Quantité
1	Boîte de petite chirurgie complète	6
2	Paire de ciseaux droitiers et gauchers	5
3	Boîte de chirurgie générale	2
4	Petit matériel en inox	1
5	Boite d'accouchement	1
6	Tambour de stérilisation 125x100	2
7	Tambour de stérilisation 190x190	6
8	Tambour de stérilisation 390x390	4
9	Plateau rectangulaire 1	6

10	Plateau rectangulaire 2	6
11	Plateaux de soins	12
12	Cupules de soins	15
13	Conteneur pour objets tranchant	20
14	Crachoir	9

Lot 4 : Equipement de rééducation

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	Ensemble de miroirs Marque : Reference : 3 jeux de miroirs: Dimensions : 2 m x 1 m environ avec installation
2	Escalier pont Marque : Reference : • Escalier aligné ou à angle droit. • Accessoire disponible : Plan incliné pour escalier Caractéristiques techniques minimales: • Revêtement en tissu caoutchouté et antidérapant. • 4 marches hauteur environ 15 cm. • 5 marches hauteur environ 13 cm. • Conforme aux normes de sécurité en vigueur ou performance équivalente. • Eléments plateforme central environ 60 x 60 cm. ou performance équivalente • Dimensions position pont : environ 310 x 65 cm. ou performance équivalente • Dimensions position angle : environ 167 x 199 cm. ou performance équivalente • Largeur des marches : environ 65 cm. ou performance équivalente • Hauteur variable de la rambarde : 70 à 97 cm +/-15%. Plan de marche incliné avec revêtement antidérapant pour escalier de rééducation. Le plan a été conçu pour être aisément placé sur les escaliers à quatre marches pour les faire devenir un plan incliné d'environ 20°, qui simule un parcours en montée ou en descente. Le patient peut utiliser les mains courantes même quand le plan est en place pour assurer une déambulation en complète sécurité.
3	Barres Parallèles Marque : Reference : • Barres parallèles avec socle et mains courantes réglables en hauteur et en largeur, montées sur des montants robustes en acier ou structure équivalente, destinées à la rééducation de la marche. Caractéristiques techniques minimales : • Plancher en bois revêtu de tissu caoutchouc antidérapant.

	- Hauteur variable de 78 à 104 cm +/-15%. - Largeur variable 36 à 87 cm +/-15%. Dimensions externes: • Modèle de 2,5 m : L 250 x l 36 à 87 x H 78 à 104 cm +/-15%
4	Vélo d'exercice ergomètre Marque : Reference : l'ergomètre de formation et de rééducation, idéal pour l'exercice cardiorespiratoire, la rééducation et l'entraînement sportif en général. Ergonomique et particulièrement adapté à un large groupe de patients, y compris ceux à mobilité réduite, grâce à son assise surbaissée et ses grandes possibilités de réglages. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES – Voltage principal : 100–240 V – Fréquence : 50-60 Hz – Consommation électrique : environ 40 VA ou performance équivalente – Dimensions : 105 x 52 x 115 cm (L x l x h) environ ou performance équivalente – Hauteur de selle (réglable) : 50-110 cm environ ou performance équivalente – Hauteur du guidon (réglable) : 75-115 cm environ ou performance équivalente – Longueur pédalier : 170 mm (modèle fixe) ou 80-180 mm (modèle réglable) environ ou performance équivalente – Poids : environ 40 kg – Poids maximal autorisé pour le patient : 120 kg – Écran tactile couleur – Dispositif médical
5	Tapis roulant de rééducation Marque : Reference : le tapis roulant pour les physiothérapeutes et les applications de rééducation. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES – Alimentation : 230 V – Entraînement : moteur CC, 3 CV environ ou performance équivalente – Puissance du moteur : 2600 W – Vitesse min/max : 1 – 14 km/h environ ou performance équivalente – Dimensions : 200 x 86 x 140 cm environ (L x l x h) ((±10 %)) ou performance équivalente – Surface de marche effective : 150 x 50 cm environ (±10 %) ou performance équivalente – Hauteur des barres latérales : 76 cm – 93,5 cm environ (distance entre la surface de marche et le bas ou le haut des

	barres, respectivement) Programmes intégrés : 20 programmes minimum – Poids : 150 kg environ – Écran couleur LCD
6	Ballon de rééducation Marque : Reference : Ballons de gymnastique thérapeutique, résistants à l'éclatement (anti-burst). Aide au positionnement : • aide à trouver une position assise correcte, • une aide remarquable pour les exercices de gymnastique thérapeutique, différentes couleurs Ballon de gymnastique thérapeutique 45 cm environ (jaune ou couleur équivalente). Ballon de gymnastique thérapeutique 55 cm environ (orange ou couleur équivalente). Ballon de gymnastique thérapeutique 65 cm environ (vert ou couleur équivalente). Ballon de gymnastique thérapeutique 75 cm environ (rouge ou couleur équivalente) Ballon de gymnastique thérapeutique 85 cm environ (bleu ou couleur équivalente).
7	Chariot de change Marque : Reference : Caractéristiques : • Chariot à linge sale et propre en Inox démontable • 3 Plateaux inox de rangement avec rebords pour linge propre • Manche de guidage • Sac à linge sale en toile bleu détachable et lavable • 4 Roues en ABS dont 2 à freins • Dimensions : 720 × 460 × 970 mm environ
8	LAMPE INFRAROUGE AVEC MINUTERIE Marque : Reference : Source d'éclairage : émetteur circline thermo quartz 400 watts Équipement de la potence un interrupteur + minuterie 60 min Revêtement inox ou similaire Hauteur variable de 90 à 180 cm environ Coupole à rotation multidirectionnelle avec grille de protection Diamètre de la coupole : 40 cm environ Puissance : 400 W

	Durée de vie de l'émetteur : 900 heures minimum Sur pied à 5 branches en PVC
9	Electrostimulateur Marque : Reference : Appareil combiné livré sur chariot Thérapie combinée : Ultrasons et électrothérapie appliqués Dimensions : 255 x 355 x 150 mm environ Poids : 2,9 kg environ Alimentation : 100–240 V AC, 50/60 Hz Classe électrique : Classe II Normes : CEI 60601-1 / 60601-1-11 Écran tactile facilitant la navigation Guide anatomique visuel : pour bien placer les électrodes Protocoles intégrés et adaptables : fondés sur des recommandations actuelles Lumières d'état : indiquent si l'appareil fonctionne correctement Poignée intégrée : pour le déplacer facilement Accessoires inclus : 1 jeu de 2 électrodes en carbone 6 × 8 cm minimum. 1 jeu de câbles de liaison adaptés à l'appareil fourni. 4 bandes élastiques pour les traitements combinés 4 électrodes autocollantes carrées réutilisables, dimensions 50 × 50 mm environ, compatibles avec l'électrostimulateur fourni, avec gel hypoallergénique et conductivité optimisée.
10	Tables de soin/massage Marque : Reference : Table à 3 plans électriques Dimensions 195*66*cm environ Hauteur réglable 48-92 cm environ Spécification standard : Un moteur électrique, Tête de lit réglable avec vérin à gaz Dossier réglable Roulettes rétractables Les pieds réglables sur quatre pieds de cadre fonctionnent pour les surfaces inégales. Revêtement en matériau médical résistant au feu, aux taches, à l'humidité, aux huiles, à l'usure et facilement nettoyable ou performance équivalente.

	dispose d'un mécanisme électrique au pied de la table pour réglage de la hauteur Conforme aux exigences CE, ISO 13485, EN 60601 ou performance équivalente.
11	Chaise roulante Marque : Reference : Fauteuil Roulant Manuel Pliant Caractéristiques : • Armature en Epoxy • Dossier et assise en simili cuir noire • Accoudoirs amovibles ou escamotables. • Largeur de l'assise 46 cm environ • Freins arrêt sur roues arrières • Repose-pieds escamotables, amovibles et réglables en hauteur. • Roues : arrière : 58cm environ / devant: 20 cm environ-- tubeless • Poids : 15,5 kg environ • capacité : 100 kg environ
12	Tapis de sol Marque : Reference : Fiche technique Longueur (cm) ~140.00 environ Largeur (cm) ~50.00 environ Densité (kg/m3) ~33.00 environ Épaisseur minimale : 1,5 cm. Composition Polyéthylène
13	Déambulateur à 2 roues Marque : Reference : Pliable et réglable A 2 roues pour faciliter la marche en avant Tube en Aluminium léger ou similaire Hauteur réglable de 75 à 95 cm (+/- 5%)

Tableau de répartition

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	quantité
1	Ensemble de miroirs	2
2	Escalier pont	1

3	Barres Parallèles	1
4	Vélo d'exercice ergomètre	1
5	Tapis roulant de rééducation	1
6	Ballon de rééducation	3
7	Chariot de change	1
8	Lampe Infrarouge	1
9	Electrostimulateur	2
10	Tables de soin/massage	1
11	Chaise roulante	2
12	Tapis de sol	24
13	Déambulateur à 2 roues	1

LE SOUSMISSIONNAIRE	LE MAITRE D'OUVRAGE
<u>Lu et accepté</u>	Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique <i>Signature</i> Directeur de l'Approvisionnement et de la logistique PI EL FERDOUSSI WIDAD

Spécifications techniques des fournitures proposées par le concurrent pour

Lot 1 : Matériel médico-technique

N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.

Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.

Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.

Les marques commerciales, références au catalogue, appellation, brevet, conception, type, origine ou producteurs particuliers qui sont spécifiés au niveau de « Désignation et caractéristiques techniques » ne le sont qu'à défaut d'autre moyen suffisamment précis et intelligible de décrire les caractéristiques des prestations requises. Les prestations ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité au moins égales à celles qui sont exigées seront jugées conformes.

Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.

Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Spiromètre Marque : Reference : Spiromètre à affichage numérique doté d'un écran LCD. Caractéristiques : • Fonction d'enregistrement des prises de mesures (FVC, FEV1 & PEF) • Fonction de calibrage de l'appareil • Fonction d'arrêt automatique après une minute sans utilisation • Transmission des données d'analyses par Bluetooth • Intervalle du volume (minimal) : 0- 10L • Précision du volume (minimal) : (± 3%) • Intervalle du flux (minimal) : 0 L/s – 16 L/s • Précision du flux (minimal) : (± 5%) • Alimentation en batterie en Lithium rechargeable Accessoires fournis : • Manuel d'utilisation • Câble de transfert de données USB / Chargeur • CD, téléchargement ou tout autre support fourni par le fabricant • Embout buccal • Clips pour nez		

2	Tensiomètre électronique Marque : Reference : Tensiomètre digital brassard avec piles • Affichage rétroéclairé • Large écran LCD lumineux • Indicateur de battement irrégulier du cœur, d'erreur ou mauvaise utilisation • Gonflage et décompression automatique • Indicateur de port du brassard • Option de lecture vocale acceptée (si disponible) • Capacité de mémoire d'au moins 60 mesures • Brassard adulte standard adapté à une circonférence de bras d'environ 22 à 42 cm ou équivalent • Affichage de la moyenne des trois dernières mesures		
3	Négatoscope 1 plage Marque : Reference : Source lumineuse 100 % LED assurant une lumière homogène avec une luminance minimale de 3000 cd/m². Châssis, cadre en alliage d'aluminium électrophorétique Ecran acrylique haute définition de pénétration de la lumière Entretien facile Dispositif de clip intérieur, le film peut être clippé fermement et retiré facilement Dimensions approximatives avec une tolérance de ±10 %.		
4	APPAREIL A EAU DISTILLEE Marque : Reference : Matériel ABS plastique, aluminium, acier inoxydable. Il enlève efficacement tous les contaminants organiques et inorganiques, ainsi que les impuretés biologiques, que ce soit des métaux, minéraux, produits chimiques ou microorganismes afin de produire une eau pure distillée. • Tension : 220 V 50 Hz, • Puissance : 750 W ENVIRON , • Capacité du réservoir : 1.6l/h ENVIRON , • Dim. extérieure : 280 x 280 x 380mm ENVIRON,		

	• Poids : 3.5 kg ENVIRON. Le distillateur doit produire une eau distillée de qualité adaptée aux usages de laboratoire, avec une conductivité $\leq 5 \mu\text{S/cm}$ à 25 °C ou des performances équivalentes.		
5	Loupe de contrôle qualitatif portable Marque : Reference : • Loupe de paillasse • Forme ronde • Éclairage LED assurant une intensité lumineuse adaptée à l'inspection visuelle. • Grossissement X3 • Bras articulé 800 mm environ pour une rotation d'environ minimale 180° avec une meilleure manipulation • Couvercle protégeant la lentille de la poussière et des rayures lorsque la loupe n'est pas utilisée Fixation sur paillasse par pince-étau ou socle lesté.		
6	Lampe d'examen Marque : Reference : Lampe halogène ou LED offrant des performances équivalentes ou supérieures. -Puissance de 23000 lux à 50 cm min et température de couleur de 3000°K min -Bras flexible de longueur 65 cm min facile à orienter et pied télescopique (60 à 100 cm) min lesté à roulettes, stable et maniable. -Quantité de lumière et surface éclairée à une distance de 50 cm : 23000 LUX pour un diamètre éclairé de 10 cm min . Consommation maximale : 20 W ou équivalent pour les LED.-Nettoyage aisé avec tous les produits détergents couramment utilisés en milieu médical. -Marquage CE -Documentation utilisateur et technique en français - Garantie 1 an		
7	Toise pour taille Marque : Reference : Toise murale déroulante avec curseur de tête rigide. Graduation en centimètres. Plage de mesure minimale : 2 m. Fixation murale.		

8	Glucomètre Marque : Reference : Application, du sang, facile. livré avec des bandelettes conçues aux personnes qui ont besoin d'un système instantané. Affichage automatique des messages d'erreur système.		
9	Béquilles modulables Marque : Reference : Paire de cannes anglaises réglables en hauteur (poignée et appui avant-bras), avec embouts antidérapants interchangeables et charge maximale de 130 kg minimum.		
10	poste radio portatif pour ambulancier Marque : Reference : • Bandes de fréquence en MHZ :380 à 430 • Classe de récepteur A et B • Langue :Arabe,français,anglais • Ecoute prioritaire		
11	kit de sécurité Marque : Reference : Gilet fluoressent, extincteur et triangle de présignalisation		
12	Sac d'urgence avec pochettes en couleur Marque : Reference : • 6 pochettes amovibles maintenues par velco. - Différentes couleurs et fenêtre • transparente • Structure externe semi-rigide et rembourrée. • 2 poches avant dont une avec élastiques de maintien. • 1 pochette transparente pour identification du sac. • 2 poches latérales avec bandes réfléchissantes. • Double bandes réfléchissantes jaunes en face avant. • 1 poignée et bretelles pour portage à dos • Dimensions environ : 40 × 25 × 47 cm (±10%). • Volume : environ 45 L (±10%).		
13	Veste heimlich Marque : Reference :		

	Gilet d'entraînement pédagogique pour l'apprentissage des manœuvres de désobstruction des voies aériennes chez l'adulte et l'enfant.		
14	Appareil aérosol, Marque : Reference : Nébuliseur à compresseur livré avec : - une pochette de transport, - un masque adulte, - un masque enfant, - un adaptateur pour masques enfant, - les embouts buccal et nasal, - tube à air, - filtre à air, - couvercle de filtre à air - adaptateur secteur -Marquage CE ou équivalent obligatoire -Documentation utilisateur et technique en français - Garantie 1 an		
15	Système d'oxygénothérapie Marque : Reference : Système d'oxygénothérapie fixe comprenant un concentrateur d'oxygène. Débit réglable de 5 à 9 L/min minimum. Marquage CE ou équivalent. Livré avec kit comprenant masques, canules de Guedel et accessoires de raccordement.		
16	Kit de colliers cervicaux Marque : Reference : • Réutilisable • Compatible radio, scanner et IRM • Fixation auto-agrippante • Avec ouverture trachéale		
17	Kit de soins de brulures Marque : Reference : • 4 compresses de 10 x 10 cm, • 1 compresse brulure de 20 x 20 cm • 1 flacon de gel brulure 125 ml		

	• 5 sachets de 3,5 ml d'hydrogel brulure • 1 paire de gants nitrile stériles Taille L • 1 couverture de survie stérile • 1 paire de ciseaux de secours universels à bouts ronds (type coupe-vêtements).		
18	Les Cassettes de radiographie standard type I Marque : Reference : Cassette de radiographie destinée à l'apprentissage des techniques de radiologie conventionnelle et au positionnement des détecteurs ou films radiographiques. Format : 18 × 24 cm (±10 %). Construction robuste adaptée à un usage pédagogique. Ouverture et fermeture faciles permettant la manipulation par les stagiaires.		
19	Les Cassettes de radiographie standard type II Marque : Reference : Cassette de radiographie destinée à l'apprentissage des techniques de radiologie conventionnelle et au positionnement des détecteurs ou films radiographiques. Format : 24 × 30 cm (±10 %). Construction robuste adaptée à un usage pédagogique. Ouverture et fermeture faciles permettant la manipulation par les stagiaires.		
20	Tabliers plombés Marque : Reference : Tabliers plombés • Equivalence plomb de: 0,35mm Pb environ • Protection avant intégrale • Grandes bandes croisées fermées par Velcro • Fermeture en brassière croisée derrière • Sans manches • Unisexe • Taille universelle • Dimensions adaptées à une morphologie standard		

	(tolérance $\pm 10\%$).		
21	Protège thyroïde Marque : Reference : Protège thyroïde • Equivalence plomb de: 0,5mm Pb environ • Poids environ 62 g • Taille universelle • Dimensions adaptées à une morphologie standard (tolérance $\pm 10\%$).		
22	Protège-gonades Marque : Reference : Protège-gonades • Equivalence plomb de: 0,5mm Pb environ • Poids environ 90 g • Taille universelle		
23	Valise de maintenance pour service biomédical avec kit tapis ECD avec bracelet Marque : Reference : Valise complète d'outillage pour technicien biomédical comprenant un assortiment d'environ 150 outils de qualité industrielle, incluant notamment : outils isolés 1000 V (tournevis, pinces) ; clés métriques, Allen et Torx ; outils de micro-électronique de précision ; matériel de soudage et de dessoudage ; instruments de mesure et d'inspection ; kit de protection antistatique (tapis et bracelet ESD) ; accessoires nécessaires aux opérations courantes de maintenance biomédicale,		



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

OFPPT/DAL

Dossier d'Appel d'Offres

AO N° / 2026

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Lot 1 : Matériel médico-technique

Item N°	Désignation	Unité	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7
			Quantité	Prix unitaire HT/HDD/HTVA	Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)	Droits de Douanes sur (3)	Prix total Hors TVA (5) = (3)+(4)	TVA Appliquée sur (5)	Montant TTC (7) = (5)+(6)
1	Spiromètre	U	1						
2	Tensiomètre électronique	U	2						
3	Négatoscope 1 plage	U	1						
4	APPAREIL A EAU DISTILLEE	U	1						
5	Loupe de contrôle qualitatif portable	U	2						
6	Lampe d'examen	U	4						
7	Toise pour taille	U	4						
8	Glucomètre	U	4						
9	Béquilles modulables	U	4						
10	poste radio portatif pour ambulancier	U	1						
11	kit de sécurité	U	2						
12	Sac d'urgence avec pochettes en couleur	U	3						
13	veste heimlich	U	4						
14	Appareil aérosol,	U	4						
15	Système d'oxygénothérapie	U	3						



AO N° / 2026

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Lot 2 : Matériel de stérilisation

N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.

Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.

Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.

Les marques commerciales, références au catalogue, appellation, brevet, conception, type, origine ou producteurs particuliers qui sont spécifiés au niveau de « Désignation et caractéristiques techniques » ne le sont qu'à défaut d'autre moyen suffisamment précis et intelligible de décrire les caractéristiques des prestations requises. Les prestations ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité au moins égales à celles qui sont exigées seront jugées conformes.

Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.

Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Bacs de décontamination (Bac de trempage) 5 L Marque : Reference : • Bac autoclavable • Composition : polypropylène (PP) haute performance ou matériau équivalent, intégralement autoclavable à 134°C. • Volume : au moins 5 Litres Permet le nettoyage et la désinfection du matériel médical et des instruments médico-chirurgicaux conformément aux exigences d'une bonne asepsie. Conçu pour être lavé manuellement. Equipé d'un panier adapté au ramassage et au transport de l'instrumentation souillée. Le couvercle plein et panier en polypropylène ou similaire.		
2	Bacs de décontamination (Bac de trempage) 10 L Marque : Reference : • Bac autoclavable • Composition : polypropylène (PP) haute performance ou matériau équivalent, intégralement autoclavable à 134°C. • Volume : au moins 10 Litres Permet le nettoyage et la désinfection du matériel médical et des instruments médico-chirurgicaux conformément aux exigences d'une bonne asepsie. Conçu pour être lavé manuellement. Equipé d'un panier adapté au ramassage et au transport de l'instrumentation souillée. Le couvercle plein et panier en polypropylène ou		

	similaire.		
3	Bacs de décontamination (Bac de trempage) 20 L sur poste mobile sur chariot avec système de vidange Marque : Reference : Poste de décontamination par trempage complet pour toutes les phases de décontamination Peu encombrant et mobile sur quatre roues dont deux avec frein composé : • d'un chariot en tube inox, • d'un plan de travail en tôle inox, • d'un dessus avec bac soudé, • d'un bac inox ajouré pour le trempage et l'égouttage des ustensiles, • d'un robinet de vidange, • d'un support porte-documents étanche (ou support de traçabilité) et d'au moins 3 niveaux de stockage de bacs.		
4	Poste de lavage manuel avec 2 bacs Marque : Reference : Poste de lavage manuel avec 2 bacs côte à côte en inox Hauteur minimale du plan de travail standard de H= 800mm environ. Structure et renforts entièrement réalisés en acier inoxydable ou en matériau composite imputrescible offrant une résistance équivalente. Pieds robustes en acier inoxydable de section carrée ou circulaire, équipés de vérins de mise à niveau avec une amplitude minimale de réglage de 50 mm. Perçage robinetterie effectué. Dim : L=2000 x P=700mm environ.		
5	Container de stérilisation Marque : Reference : • Dimensions : 300*280*120 mm (tolérance ±10 %). • Container de stérilisation à l'autoclave sans consommable, équipé d'un panier adapté, d'un système de filtration permanente sans consommable ou performance équivalente, permettant le nettoyage et le contrôle visuel, avec témoin de stérilisation intégré.		

	livré avec les Goupillons tailles suivantes:(ØxLong): 15x70 mm environ /15x260 mm environ / 15x260 mm environ lot de 20 chacun		
6	APPAREIL DE DESINFECTION DES LOCAUX Marque : Reference : Réservoir d'une capacité d'environ 4 litres, puissance minimale de 900 W, portée minimale de 10 mètres et fonctionnement continu d'environ 30 minutes. Réservoir d'une capacité d'environ 4 litres, puissance minimale de 900 W, portée minimale de 10 mètres et fonctionnement continu d'environ 30 minutes. Valve de régulation du débit.		
7	STERILISATEUR DES BIBERONS Marque : Reference : Stérilisateur électrique à vapeur d'une capacité minimale de 6 biberons et de leurs accessoires (tire- lait, sucettes et autres accessoires compatibles). Temps de stérilisation : 6 minutes environ Extinction automatique		



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

OFPPT/DAL

Dossier d'Appel d'Offres

AO N° 2026

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Lot 2 : Matériel de stérilisation

Item N°	Désignation	Unité	Quantité	-2 Prix unitaire HT/HDD/HTVA En Chiffres	-3 Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)	-4 Droits de Douanes sur (3)	-5 Prix total Hors TVA (5) = (3)+(4)	-6 TVA Appliquée sur (5)	-7 Montant TTC (7) = (5)+(6)
1	Bacs de décontamination (Bac de trempage) 5 L	U	4						
2	Bacs de décontamination (Bac de trempage) 10 L	U	4						
3	Bacs de décontamination (Bac de trempage) 20 L sur poste mobile sur chariot avec système de vidange	U	4						
4	Poste de lavage manuel avec 2 bacs	U	1						
5	Container de stérilisation	U	4						
6	APPAREIL DE DESINFECTION DES LOCAUX	U	1						
7	STERILISATEUR DES BIBERONS	U	1						
MONTANT TOTAL									

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Lot 3 : Instrumentation médical

N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.

Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.

Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.

Les marques commerciales, références au catalogue, appellation, brevet, conception, type, origine ou producteurs particuliers qui sont spécifiés au niveau de « Désignation et caractéristiques techniques » ne le sont qu'à défaut d'autre moyen suffisamment précis et intelligible de décrire les caractéristiques des prestations requises. Les prestations ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité au moins égales à celles qui sont exigées seront jugées conformes.

Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.

Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Boîte de petite chirurgie complète Marque : Reference : • 1 boîte en inox autoclavable 18 x 8 x 4 cm environ ou performance équivalente • 1 pince à disséquer sans griffes 14 cm environ ou performance équivalente • 1 pince à disséquer avec griffes 14 cm environ ou performance équivalente • 1 pince hémostatique Kocher droite avec griffes - 14 cm environ ou performance équivalente • 1 pince Péan droite ou courbe 14 cm environ ou performance équivalente • 1 ciseau metzenbaum - 14 cm environ ou performance équivalente • 1 ciseau mousse droits - 14 cm environ ou performance équivalente • 1 porte aiguille Mayo-Hegar droit 14 cm environ ou performance équivalente • 1 manche de bistouri n° 3 ou performance équivalente • 1 pince à échardes 10 cm environ ou performance équivalente • 1 stylet porte fil 14 cm environ ou performance équivalente • 2 pinces à champs de Backhaus 9 à 11 cm environ ou performance équivalente • 2 écrateurs farabeuf 12 cm environ ou performance équivalente		

4.

7

2	Paire de ciseaux droitiers et gauchers Marque : Reference : • Permet de réaliser vos travaux quotidiens • Pas besoin de rouvrir les lames, elles reviennent toutes seules • Droitier/Gaucher • Lame en acier inoxydable • Poignée en polymère de haute qualité ou équivalent		
3	Boîte de chirurgie générale Marque : Reference : 1 boîte inox 42x18x8 cm environ ou performance équivalente 1 manche bistouri n°4 1 ciseaux mousse droit 14 cm environ ou performance équivalente 1 ciseaux mayo droit 16 cm environ ou performance équivalente 1 ciseaux metzembaum courbe 18 cm environ ou performance équivalente 1 paire écarteur farabeuf 15 cm environ ou performance équivalente 1 lame malleable 33 cm (35 x 25 mm) environ ou performance équivalente 1 écarteur de gosset adulte 3 valves 1 écarteur de beckmann 4x4 griffes 30 cm environ ou performance équivalente 1 pince dissection s/g 14 cm environ ou performance équivalente 1 pince dissection a/g 14 cm environ ou performance équivalente 1 pince dissection s/g 20 cm environ ou performance équivalente 1 pince dissection a/g 14 cm environ ou performance équivalente 3 pinces kocher droites a/g 14 cm environ ou performance équivalente 3 pinces kocher courbe a/g 14 cm environ ou performance équivalente 6 pinces leriche droites a/g 15 cm environ ou performance équivalente 6 pinces leriche courbes s/g 15 cm environ ou performance équivalente 2 pinces a prehension de chaput 13 cm environ ou performance équivalente 6 pinces a champs de backhauss 12 cm		

	environ ou performance équivalente 1 pince a pansement droite 24 cm (longuette) environ ou performance équivalente 1 pince de pean droite 14 cm environ ou performance équivalente 1 pince de pean courbe 14 cm environ ou performance équivalente 1 sonde cannelée 14 cm environ ou performance équivalente 1 stylet olivaire simple 14 cm environ ou performance équivalente 1 pince mixer o'shaugnessy courbe 24 cm environ ou performance équivalente 1 porte-aiguilles mayo-hegar droit 18 cm environ ou performance équivalente Ciseau mayo droit 14 cm environ ou performance équivalente 1 pince à disséquer (Adson) 14 cm environ ou performance équivalente 1 pince à disséquer (Debaquey) 20à25 cm ou performance équivalente 1 pince Foerester 14 cm environ ou performance équivalente 1 pince Halsted droit 14 cm environ ou performance équivalente 1 pince Halsted courbe 14 cm environ ou performance équivalente 1 pince Kelly droite 14 cm environ ou performance équivalente 1 pince Kelly courbe 14 cm environ ou performance équivalente		
4	Petit matériel en inox Marque : Reference : Petit matériel en inox ayant dimensions suivantes : 10 Plateaux pour instruments médicaux (280 x 160 x 30 mm) environ, 6 plateaux pour cathéters (300 x 200 x 40 mm) environ, 8 plateaux rectangulaires d'instruments avec couvercle (306 x 190 x 40 mm et 358 x 250 x 50 mm) environ, cupules sans bec (50 ml, 90 ml, 160 ml) environ, 4 récipients en forme de haricot adaptés au rangement ou à la réception provisoire		

	d'instruments ou de déchets médicaux (160 x 70 x 26 mm, 300 x 158 x 42 mm) environ, 4 Boîtes à coton avec couvercle à pommeau (Ø 100 x h 130 mm) environ, 2 coupes graduées en inox 1,2 litre environ, 2 cuvettes rondes en inox 100 ml environ, 2 bassins de vomissement, 2 bassins de lit en inox de forme pantoufle 36 x 25 mm environ, 2 Galipots en inox à rebord (230 mL) environ, 4 pinces à servir en inox 23 cm environ, 4 Tambours en inox (Ø 140 x h 100 mm) environ.		
5	Boîte d'accouchement Marque : Reference : Boîte d'accouchement ayant les caractéristiques minimales suivantes : - 1 container de stérilisation à l'autoclave regroupant l'ensemble de l'instrumentation avec 10 filtres en textiles de rechange et 3 joints de rechange pour fermeture hermétique - 4 pinces hémostatiques droites à griffes de kocher 160 mm environ ou performance équivalente - 2 paires de ciseaux à disséquer droit de Mayo 140 mm ou performance équivalente - 1 pince amniotique de BEACHAM de 260 mm environ ou performance équivalente - 1 porte aiguille droit MAYO HEGAR 180 mm environ ou performance équivalente		
6	Tambour de stérilisation 125x100 Marque : Reference : Avec éclipses latérales Avec couvercle à charnière En inox Dimension (Ø ~ xh): 125 x 100 mm environ ou performance équivalente		

7	Tambour de stérilisation 190x190 Marque : Reference : Avec éclipses latérales Avec couvercle à charnière En inox Dimension (Ø x h):190 x 190 mm environ ou performance équivalente		
8	Tambour de stérilisation 390x390 Marque : Reference : Avec éclipses latérales Avec couvercle à charnière En inox Dimension (Ø x h):390 x 390 mm environ ou performance équivalente		
9	Plateau rectangulaire 1 Marque : Reference : en inox ,Dimensions (Lxlxh) 200x150x25mm environ ou performance équivalente		
10	Plateau rectangulaire 2 Marque : Reference : en inox ,Dimensions (Lxlxh) 400x300x50mm environ ou performance équivalente		
11	Plateaux de soins Marque : Reference : Autoclavable Plateau en inox 210×160 mm, ou performance équivalente solide et facile à nettoyer.		
12	Cupules de soins Marque : Reference : Autoclavable inox 80 mm/150 ml environ ou performance équivalente		
13	Conteneur pour objets tranchant Marque : Reference : Conteneur en plastique rigide résistant à la perforation, conforme à la norme NF EN ISO 23907 ou équivalent, avec système de		

	fermeture provisoire et définitive. pour objets tranchants, capacité 1 L.		
14	Crachoir Marque : Reference : en plastique autoclavable - couvercle - Diamètre 110 mm.		

A.

B. 3

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Lot 3 : Instrumentation médical

Item N°	Désignation	Unité	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7
			Quantité	Prix unitaire HT/HDD/HTVA En Chiffres	Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)	Droits de Douanes sur (3)	Prix total Hors TVA (5) =(3)+(4)	TVA Appliquée sur (5)	Montant TTC (7) = (5)+(6)
1	Boîte de petite chirurgie complète	U	6						
2	Paire de ciseaux droitiers et gauchers	U	5						
3	Boîte de chirurgie générale	U	2						
4	Petit matériel en inox	U	1						
5	Boîte d'accouchement	U	1						
6	Tambour de stérilisation 125x100	U	2						
7	Tambour de stérilisation 190x190	U	6						
8	Tambour de stérilisation 390x390	U	4						
9	Plateau rectangulaire 1	U	6						
10	Plateau rectangulaire 2	U	6						
11	Plateaux de soins	U	12						
12	Cupules de soins	U	15						
13	Conteneur pour objets tranchant	U	20						
14	Crachoir	U	9						
			MONTANT TOTAL						

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

4.

ش
ب

Lot 4 : Equipement de rééducation

N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.

Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.

Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.

Les marques commerciales, références au catalogue, appellation, brevet, conception, type, origine ou producteurs particuliers qui sont spécifiés au niveau de « Désignation et caractéristiques techniques » ne le sont qu'à défaut d'autre moyen suffisamment précis et intelligible de décrire les caractéristiques des prestations requises. Les prestations ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité au moins égales à celles qui sont exigées seront jugées conformes.

Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.

Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Ensemble de miroirs Marque : Reference : 3 jeux de miroirs: Dimensions : 2 m x 1 m environ avec installation		
2	Escalier pont Marque : Reference : • Escalier aligné ou à angle droit. • Accessoire disponible : Plan incliné pour escalier Caractéristiques techniques minimales: • Revêtement en tissu caoutchouté et antidérapant. • 4 marches hauteur environ 15 cm. • 5 marches hauteur environ 13 cm. • • Conforme aux normes de sécurité en vigueur ou performance équivalente. • Eléments plateforme central environ 60 x 60 cm. ou performance équivalente • Dimensions position pont : environ 310 x 65 cm. ou performance équivalente • Dimensions position angle : environ 167 x 199 cm. ou performance équivalente • Largeur des marches : environ 65 cm. ou performance équivalente • Hauteur variable de la rambarde : 70 à 97 cm +/- 15%. Plan de marche incliné avec revêtement antidérapant pour escalier de rééducation. Le plan a été conçu pour être aisément placé sur les escaliers à quatre marches pour les faire devenir un plan incliné d'environ 20°, qui simule un parcours en montée ou en descente.		

	Le patient peut utiliser les mains courantes même quand le plan est en place pour assurer une déambulation en complète sécurité.		
3	Barres Parallèles Marque : Reference : • Barres parallèles avec socle et mains courantes réglables en hauteur et en largeur, montées sur des montants robustes en acier ou structure équivalente, destinées à la rééducation de la marche. Caractéristiques techniques minimales : • Plancher en bois revêtu de tissu caoutchouc antidérapant. - Hauteur variable de 78 à 104 cm +/-15%. - Largeur variable 36 à 87 cm +/-15%. Dimensions externes: • Modèle de 2,5 m : L 250 x l 36 à 87 x H 78 à 104 cm +/-15%		
4	Vélo d'exercice ergomètre Marque : Reference : l'ergomètre de formation et de rééducation, idéal pour l'exercice cardiorespiratoire, la rééducation et l'entraînement sportif en général. Ergonomique et particulièrement adapté à un large groupe de patients, y compris ceux à mobilité réduite, grâce à son assise surbaissée et ses grandes possibilités de réglages. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES – Voltage principal : 100–240 V – Fréquence : 50-60 Hz – Consommation électrique : environ 40 VA ou performance équivalente – Dimensions : 105 x 52 x 115 cm (L x l x h) environ ou performance équivalente – Hauteur de selle (réglable) : 50-110 cm environ ou performance équivalente – Hauteur du guidon (réglable) : 75-115 cm environ ou performance équivalente – Longueur pédalier : 170 mm (modèle fixe) ou 80-180 mm (modèle réglable) environ ou performance équivalente – Poids : environ 40 kg – Poids maximal autorisé pour le patient : 120 kg		

	– Écran tactile couleur – Dispositif médical		
5	Tapis roulant de rééducation Marque : Reference : le tapis roulant pour les physiothérapeutes et les applications de rééducation. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES – Alimentation : 230 V – Entraînement : moteur CC, 3 CV environ ou performance équivalente – Puissance du moteur : 2600 W – Vitesse min/max : 1 – 14 km/h environ ou performance équivalente – Dimensions : 200 x 86 x 140 cm environ (L x l x h) ((±10 %)) ou performance équivalente – Surface de marche effective : 150 x 50 cm environ (±10 %) ou performance équivalente – Hauteur des barres latérales : 76 cm – 93,5 cm environ (distance entre la surface de marche et le bas ou le haut des barres, respectivement) Programmes intégrés : 20 programmes minimum – Poids : 150 kg environ – Écran couleur LCD		
6	Ballon de rééducation Marque : Reference : Ballons de gymnastique thérapeutique, résistants à l'éclatement (anti-burst). Aide au positionnement : • aide à trouver une position assise correcte, • une aide remarquable pour les exercices de gymnastique thérapeutique, différentes couleurs Ballon de gymnastique thérapeutique 45 cm environ (jaune ou couleur équivalente). Ballon de gymnastique thérapeutique 55 cm environ (orange ou couleur équivalente). Ballon de gymnastique thérapeutique 65 cm environ (vert ou couleur équivalente). Ballon de gymnastique thérapeutique 75 cm environ (rouge ou couleur équivalente) Ballon de gymnastique thérapeutique 85 cm environ (bleu ou couleur équivalente).		

4.



7	Chariot de change Marque : Reference : Caractéristiques : • Chariot à linge sale et propre en Inox démontable • 3 Plateaux inox de rangement avec rebords pour linge propre • Manche de guidage • Sac à linge sale en toile bleu détachable et lavable • 4 Roues en ABS dont 2 à freins • Dimensions : 720 × 460 × 970 mm environ		
8	LAMPE INFRAROUGE AVEC MINUTERIE Marque : Reference : Source d'éclairage : émetteur circline thermo quartz 400 watts Équipement de la potence un interrupteur + minuterie 60 min Revêtement inox ou similaire Hauteur variable de 90 à 180 cm environ Coupole à rotation multidirectionnelle avec grille de protection Diamètre de la coupole : 40 cm environ Puissance : 400 W Durée de vie de l'émetteur : 900 heures minimum Sur pied à 5 branches en PVC		
9	Electrostimulateur Marque : Reference : Appareil combiné livré sur chariot Thérapie combinée : Ultrasons et électrothérapie appliqués Dimensions : 255 x 355 x 150 mm environ Poids : 2,9 kg environ Alimentation : 100–240 V AC, 50/60 Hz Classe électrique : Classe II Normes : CEI 60601-1 / 60601-1-11 Écran tactile facilitant la navigation Guide anatomique visuel : pour bien placer les électrodes Protocoles intégrés et adaptables : fondés sur des recommandations actuelles Lumières d'état : indiquent si l'appareil fonctionne correctement Poignée intégrée : pour le déplacer facilement		

	Accessoires inclus : 1 jeu de 2 électrodes en carbone 6 × 8 cm minimum. 1 jeu de câbles de liaison adaptés à l'appareil fourni. 4 bandes élastiques pour les traitements combinés 4 électrodes autocollantes carrées réutilisables, dimensions 50 × 50 mm environ, compatibles avec l'électrostimulateur fourni, avec gel hypoallergénique et conductivité optimisée.		
10	Tables de soin/massage Marque : Reference : Table à 3 plans électriques Dimensions 195*66*cm environ Hauteur réglable 48-92 cm environ Spécification standard : Un moteur électrique, Tête de lit réglable avec vérin à gaz Dossier réglable Roulettes rétractables Les pieds réglables sur quatre pieds de cadre fonctionnent pour les surfaces inégales. Revêtement en matériau médical résistant au feu, aux taches, à l'humidité, aux huiles, à l'usure et facilement nettoyable ou performance équivalente. dispose d'un mécanisme électrique au pied de la table pour réglage de la hauteur Conforme aux exigences CE, ISO 13485, EN 60601 ou performance équivalente.		
11	Chaise roulante Marque : Reference : Fauteuil Roulant Manuel Pliant Caractéristiques : • Armature en Epoxy • Dossier et assise en simili cuir noire • Accoudoirs amovibles ou escamotables. • Largeur de l'assise 46 cm environ • Freins arrêt sur roues arrières • Repose-pieds escamotables, amovibles et réglables en hauteur. • Roues : arrière : 58cm environ / devant: 20 cm environ-- tubeless • Poids : 15,5 kg environ • capacité : 100 kg environ		

4.

3

B

12	Tapis de sol Marque : Reference : Fiche technique Longueur (cm) ~140.00 environ Largeur (cm) ~50.00 environ Densité (kg/m3) ~33.00 environ Épaisseur minimale : 1,5 cm. Composition Polyéthylène		
13	Déambulateur à 2 roues Marque : Reference : Pliable et réglable A 2 roues pour faciliter la marche en avant Tube en Aluminium léger ou similaire Hauteur réglable de 75 à 95 cm (+/- 5%)		

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF**Lot 4 : Equipement de rééducation**

Item N°	Désignation	Unité	-1 Quantité	-2 Prix unitaire HT/HDD/HTVA En Chiffres		-3 Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)		-4 Droits de Douanes sur (3)	-5 Prix total Hors TVA (5) = (3)+(4)		-6 TVA Appliquée sur (5)	-7 Montant TTC (7) = (5)+(6)
1	Ensemble de miroirs	U	2									
2	Escalier pont	U	1									
3	Barres Parallèles	U	1									
4	Vélo d'exercice ergomètre	U	1									
5	Tapis roulant de rééducation	U	1									
6	Ballon de rééducation	U	3									
7	Chariot de change	U	1									
8	Lampe Infrarouge	U	1									
9	Electrostimulateur	U	2									
10	Tables de soin/massage	U	1									
11	Chaise roulante	U	2									
12	Tapis de sol	U	24									
13	Déambulateur à 2 roues	U	1									
MONTANT TOTAL												

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le